

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

---



CONFERENCE INTERNATIONALE « Ensemble pour le Renouveau du Mali »  
Bruxelles, 15 mai 2013

# Plan pour la Relance Durable du Mali 2013-2014

VERSION FINALE

07 Mai 2013

## Table des Matières

Sigles et abréviations.....	3
RESUME EXECUTIF .....	4
INTRODUCTION : LE MALI EST A LA CROISEE DES CHEMINS .....	9
I. POUR SORTIR DE LA CRISE ,LE MALI SOLLICITE L'APPUI DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE.....	12
II. LE MALI DISPOSE DE NOMBREUX ATOUTS MAIS DEMEURE L'UN DES PAYS LES MOINS AVANCES .....	12
III. CADRE MACROECONOMIQUE: LA CRISE A EU UN IMPACT CONSIDERABLE SUR LE MALI.....	13
IV. LA RELANCE D'UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU MALI S'APPUIE SUR DOUZE PRIORITES. 16	
1. Assurer la paix, la sécurité et l'intervention des services de l'Etat sur l'ensemble du territoire, sans lesquelles il n'y aura pas de développement pérenne.....	16
2. Répondre aux urgences humanitaires et aux conséquences de la crise.....	17
3. Organiser des élections crédibles et transparentes.....	20
4. Approfondir la gouvernance par le processus de décentralisation pour un développement équilibré du territoire et engager la réforme de l'Etat .....	21
5. Garantir le bon fonctionnement de la justice et la lutte anti-corruption.....	25
6. Conforter la réforme des finances publiques .....	26
7. Relancer l'économie par l'appui au secteur privé, le renforcement de l'agriculture, l'investissement en infrastructures et l'emploi des jeunes.....	28
8. Relever le défi de l'éducation .....	33
9. Garantir l'accès à des services sanitaires de qualité pour tous.....	38
10. Soutenir les projets culturels, touristiques et artisanaux, au cœur du « vivre-ensemble ».....	40
11. Promouvoir la place des femmes dans tous les secteurs.....	42
12. Intégrer le volet environnement dans les politiques et les stratégies .....	45
V. LES COUTS ET BESOINS DE FINANCEMENT .....	47
VI. MEDIAS/COMMUNICATION.....	48
VII. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION .....	49
VIII. CONCLUSIONS .....	50
IX. ANNEXES :.....	52

## Sigles et abréviations

AICE	Application Intégrée de la Comptabilité de l'Etat
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
BVG	Bureau du Vérificateur Général
CADD	cellules d'appui à la décentralisation et à la déconcentration
Café	Centre d'Alphabétisation Féminin
CCS/SFD	Cellule de Coordination des Systèmes Financiers Décentralisés
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGSP	Contrôle Général des Services Publics
CPD	Communication Pour le Développement
CRDI	Centre Régional pour le Développement International
CSCOM	Centres de Santé communautaires
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSI/GDT	Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres
CUT	Compte Unique du Trésor
DNCF	Direction Nationale du Contrôle Financier
ENETP	Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel
ENSUP	Ecole Normale Supérieure
ENR	Energie Nouvelle et Renouvelable
FNACT	Fonds national d'appui aux collectivités territoriales
IER	Institut d'Economie Rurale
INSTAT	Institut National de la Statistique
MINUSMA	Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MISMA	Mission Internationale de Soutien au Mali
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGAM/GFP	Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PDA	Politique de Développement Agricole
PDER	Plan Directeur d'Electrification Rurale
PDIO	Plan Directeur d'Investissements Optimaux
PEFA (cigle anglais)	Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière
PEJ	Programme Emploi Jeunes
PIB	Produit Intérieur Brut
PNISA	Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PRED	Plan pour la Relance Durable du Mali
PTME	transmission mère-enfant
SC-CS	Section des Comptes de la Cours Suprême
SIGES	système d'information et de gestion
SPU	scolarisation primaire universelle

## RESUME EXECUTIF

Le Mali, pays cité, il y a quelques années, comme exemple de démocratie plurielle, a été dès le début de l'année 2012, le théâtre de l'une des plus graves crises depuis son accession à l'indépendance en 1960. En effet, les attaques armées déclenchées le 17 janvier 2012 par les terroristes et conjuguées avec le coup d'Etat du 22 mars 2012 ont plongé le pays dans une situation de crise politique, sociale, institutionnelle, sécuritaire et économique sans précédent. Pour la première fois, l'intégrité territoriale du Mali a été menacée, remettant en cause la capacité interne du Mali à faire face aux innombrables défis, en premier lieu la garantie de sécurité physique des biens et personnes.

Cette crise a révélé aux maliennes et maliens et au reste du monde, la fragilité des Institutions de la République du fait du manque de soutien populaire. Elle a aussi révélé l'extrême fragilité de l'armée dont, ni les effectifs ni la qualité des hommes ni l'équipement ne sont à la hauteur des enjeux sécuritaires. Elle a enfin mis au grand jour la mal gouvernance et la corruption qui a gangrené toutes les sphères d'activités de la vie nationale et entraîné la perte de crédibilité de l'Etat aux yeux des citoyens.

La médiation de la CEDEAO appuyée par l'Union Africaine et l'ensemble de la communauté internationale a permis de rétablir l'ordre constitutionnel. Le Président de l'Assemblée Nationale assure l'intérim du Président de la République jusqu'à l'élection d'un nouveau Président et un Gouvernement de transition d'union nationale dirige le pays.

Ce gouvernement a pour tâches essentielles de :

- (i) sortir le pays de la crise sécuritaire et politique par le rétablissement de l'intégrité du territoire national et l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles. Il doit aussi tirer toutes les leçons de la crise et jeter les bases d'une véritable refondation, en prenant la mesure des causes profondes de cette crise et en s'y attaquant résolument.
- (ii) procéder à la révision de certaines politiques publiques dont la mise en œuvre par le passé a révélé des lacunes. Il en est ainsi de la décentralisation qui, si elle avait été bien mise en œuvre et accompagnée d'une véritable réforme de l'Etat aurait permis d'éviter cette nouvelle crise. Cette décentralisation doit en effet être accompagnée d'une grande réforme de l'Etat permettant à chacun des acteurs de développement que sont les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile de jouer pleinement leur rôle dans le processus de développement.
- (iii) poursuivre les réformes structurelles entreprises auparavant et destinées à créer les conditions d'une croissance économique durable et équitable basée sur les potentialités réelles du pays.

Sortir le pays de la crise signifie d'abord rétablir l'intégrité du territoire national : Cela est en passe d'être réalisé avec l'appui des armées française et africaine. L'armée malienne, en cours de restructuration et de formation, doit rapidement être en mesure de prendre le relais afin de permettre le retrait progressif des forces étrangères.

Il convient également de rétablir les conditions minimales de vie dans les zones libérées dont les infrastructures économiques et sociales ont été détruites sous l'occupation des groupes armés. Sans y être conditionné, le retour de l'administration et des personnes déplacées nécessite un minimum d'investissement dont la réhabilitation des infrastructures et leur équipement.

La sécurisation des zones libérées devrait permettre le retour volontaire des populations déplacées et réfugiées dans les pays voisins. Cela pose le problème du difficile apprentissage du vivre ensemble après ces événements. Cette tâche incombe à la Commission Dialogue et Réconciliation qui a été installée dans ses fonctions le 25 avril dernier.

Les populations déplacées ou réfugiées devront bénéficier de mesures spéciales d'aide à la réinsertion dans la vie socio-économique afin de leur permettre de reprendre leurs activités économiques. En effet, qu'elles soient pasteurs ou nomades, les populations déplacées ont besoin de soutien pour le redémarrage de leurs activités productives.

Enfin, des mesures de relance économique sont nécessaires pour enrayer les effets de la crise sur l'économie et l'emploi. Il faut par conséquent aider les entreprises qui ont été frappées par la crise de reprendre leurs activités dans de meilleures conditions, de créer de la richesse et d'offrir à nouveau des emplois.

L'organisation d'élections présidentielles et législatives marquera la sortie définitive de crise par la mise en place d'institutions légitimes. Par son ampleur, cette crise aura le mérite d'avoir « ouvert les yeux » à beaucoup de Maliens. Elle doit être l'occasion de mobiliser tous les Maliens.

La crise a aussi mis en évidence l'importance d'un débat public sur les grands enjeux de la nation. La léthargie intellectuelle du milieu universitaire dont les recherches auraient dû éclairer la société et alimenter un débat public riche et pluriel dont une presse indépendante et capable se serait faite l'écho pour éduquer le public et interpeller la classe politique est un des indicateurs du déficit de qualité (et de l'absence de masse critique) et de l'absence de capacités de veille. Ce débat et l'éducation du public qu'il véhicule sont des pré-requis pour l'émergence et l'enracinement d'une culture de la citoyenneté, des citoyens qui ont l'indépendance d'esprit et les repères pour juger de la qualité des programmes de développement. La démocratie suppose un électorat éduqué.

Tirant les leçons de la crise, le gouvernement voudrait jeter les bases d'une meilleure gouvernance seule à même d'éviter les troubles politiques et sociaux ainsi que la résurgence de revendications à caractère régionalistes et identitaire.

Les nouvelles autorités élues devront en faire leur priorité en proposant dès l'entame de leur mandat une révision constitutionnelle si nécessaire.

Le gouvernement de transition s'est attelé à mettre fin à l'impunité qui a été le laissez-passer pour toutes les pratiques de corruption et de népotisme qui ont gangréné la gestion des affaires publiques tout au long de ces dernières années. Il prépare à cet effet un projet de loi portant répression de l'enrichissement illicite au Mali.

**Parmi les politiques publiques à revisiter figure la décentralisation et la réforme de l'Etat entreprise pour l'accompagner :** la décentralisation instaurée au Mali à la fin des années 1990 était censée mettre fin aux revendications régionalistes. Combinée à des mesures de discriminations positives dans l'accès aux emplois publics dans l'administration et les forces de défense et de sécurité en faveur des ressortissants du Nord, elle a entraîné une longue accalmie sans doute liée aussi au développement des infrastructures socio économiques que ces régions ont connu au cours de cette période toutes choses étant égales par ailleurs.

Il conviendra de revoir les compétences des collectivités territoriales afin de les renforcer en matière de développement économique local. Il conviendra aussi de revoir la composition des budgets nationaux régionaux et locaux dans le sens d'un plus grand transfert vers ces derniers. Il conviendra enfin de revoir les procédures d'exécution des dépenses publiques afin de conférer plus de liberté d'actions aux autorités locales sans préjudice des mesures de contrôle (à posteriori) permettant de limiter la délinquance financière.

**Le gouvernement poursuivra les réformes macro économiques et sectorielles** entreprises en vue de créer les conditions d'une croissance durable et équitable gage d'un développement économique et social véritable.

Malgré la crise, le gouvernement a eu comme souci majeur le maintien du cadre macro économique. Son premier réflexe a été de réviser le budget 2012 et de concevoir le budget 2013 à la lumière des conséquences de la crise politique et sécuritaire et de la suspension consécutive de l'aide au développement. Il a pratiqué une politique de modération des dépenses publiques par le gel des crédits dont les contreparties en termes de recettes n'étaient pas assurées. Cette politique a été saluée par le FMI et la Banque Mondiale.

A la faveur de la reprise de l'aide au développement des principaux partenaires, le Gouvernement a déposé à l'Assemblée Nationale un projet de loi des finances rectificative 2013 tenant compte de cette réalité et prenant aussi mieux en compte les besoins liés aux élections, à la reconstruction des infrastructures détruites dans le nord du pays, au renforcement et à l'équipement des forces de défense et de sécurité.

Les réformes envisagées viseront principalement l'appui au secteur privé par l'amélioration du climat des affaires, le développement du potentiel agricole du pays et la transformation des produits primaires afin d'en accroître la valeur ajoutée nationale, l'accès du plus grand nombre aux services financiers par le redressement du secteur de la micro finance qui connaît une crise systémique du fait de la mal gouvernance. Pour porter leurs fruits en termes de croissance économique ces réformes doivent être accompagnées d'investissements massifs dans les domaines des infrastructures de développement (routes, énergie solaire dans le nord, aménagements hydro agricole dans les zones à potentiel d'irrigation etc...).

Ces mesures doivent aboutir à la création de richesses mieux distribuées. En effet, les taux de croissance affichés ces dernières années, portés par les secteurs d'exportation n'induisent pas forcément une réduction de la pauvreté qui reste toujours très élevée. Ils ont un très faible impact sur l'emploi. Or la pauvreté et le chômage massif des jeunes constituent de véritables bombes à retardement pour un pays comme le Mali. L'absence de solutions pertinentes à ces deux fléaux constituerait un lourd handicap pour le devenir du Mali.

Suite à l'évolution favorable de la situation globale du pays, la Communauté Internationale est fortement déterminée à appuyer le Mali pour une sortie définitive de crise et l'amorce d'un développement socioéconomique inclusif. C'est dans cette optique que l'Union Européenne et la France ont proposé aux autorités maliennes de faciliter l'organisation d'une conférence internationale de donateurs « Ensemble pour le Renouveau du Mali » à Bruxelles le 15 mai 2013.

Le présent document intitulé « Plan pour la Relance Durable du Mali » (PRED) constitue le support de cette conférence. Il s'inscrit dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition du 29 janvier 2013 et du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2012-2017 de décembre 2011 (CSCR 2012-2017) et inclut les inflexions stratégiques qu'appellent l'urgence et la profondeur de la crise actuelle.

Dans la perspective de création des bases d'une économie résiliente, le Plan pour la Relance Durable comprend des éléments structurants suivants:

- (i) des programmes d'investissement en infrastructures (énergétiques, routières y compris les corridors) dont l'insuffisance constitue un véritable goulot d'étranglement au développement économique. Ceci devrait permettre un afflux significatif d'investissements, particulièrement dans l'agro-industrie ;

- (ii) des investissements pour améliorer la qualité des services de l'administration pour renforcer la confiance entre l'Etat et les citoyens. La problématique de la décentralisation doit être repensée dans ce contexte ;
- (iii) La sécurité alimentaire, dans un pays dont 70% de la population réside en zone rurale, reste une priorité. Il s'agit ici d'améliorer significativement la productivité agricole par une maîtrise des techniques agricoles, des circuits de commercialisation et de transformation fonctionnels ;
- (iv) l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, accès à l'eau potable) pour les populations déplacées et réfugiées. Relever le défi de la qualité de ces services, particulièrement de l'éducation est sans doute le plus grand défi que la société malienne devra affronter.

Ainsi, le PRED présente à la communauté internationale à la fois les enjeux de très court terme et les bases d'un développement équilibré du territoire, avec douze thématiques prioritaires à soutenir dès maintenant pour relever le Mali:

1. Assurer la paix, la sécurité et l'intervention des services de l'Etat sur l'ensemble du territoire, sans lesquelles il n'y aura pas de développement pérenne;
2. Répondre aux urgences humanitaires et aux conséquences de la crise;
3. Organiser des élections crédibles et transparentes;
4. Approfondir la gouvernance par le processus de décentralisation pour un développement équilibré du territoire et engager la réforme de l'Etat;
5. Garantir le bon fonctionnement de la justice et la lutte anti-corruption;
6. Conforter la réforme des finances publiques;
7. Relancer l'économie par l'appui au secteur privé, le renforcement de l'agriculture, l'investissement en infrastructures et l'emploi des jeunes;
8. Relever le défi de l'éducation;
9. Garantir l'accès à des services sanitaires de qualité pour tous;
10. Soutenir les projets culturels, au cœur du « vivre-ensemble »;
11. Promouvoir la place des femmes dans tous les secteurs;
12. Intégrer le volet environnement dans politiques et stratégies

Le financement total pour faire face aux priorités du PRED pour la période 2013-2014 s'élève à **2 849 milliards FCFA (4 343,3 millions d'euros)**. Le besoin de financement à couvrir, après prise en compte du financement par le budget interne et des financements extérieurs correspondants aux projets et programmes en cours ou de financements acquis ou partiellement acquis est de **1 286,55 milliards FCFA ( 1 961,2 millions d'Euros)** sur les deux ans soit 45 % du financement total. Ce besoin de financement intègre l'écart de financement du Budget d'Etat, pour un montant de **178,4 milliards de FCFA sur deux ans : 31,6 milliards de FCFA (48,2 millions d'euros) en 2013 et 146,8 milliards de FCFA (223,8 millions d'euros) en 2014.**

La conférence de Bruxelles sera l'occasion de mobiliser, en plus de la communauté internationale, l'ensemble des acteurs clés du développement du pays, à savoir, le Gouvernement, les collectivités locales, le secteur privé, la société civile, la diaspora et les médias. Elle débouchera sur la mise en place d'un mécanisme de suivi au niveau politique avec la participation des sièges des donateurs. Ce mécanisme se réunira alternativement au Mali et à l'extérieur du Mali à un rythme permettant un suivi rapproché du Plan pour la Relance Durable.

Enfin, le Gouvernement reste convaincu que la réussite du Plan pour la Relance Durable du Mali nécessite la prise en compte de la dimension régionale et sous-régionale notamment à travers: (i) la consolidation de la bonne gouvernance et l'approfondissement de l'intégration économique ; (ii) le développement des infrastructures économiques dans les domaines routier, ferroviaire, électrique et télécommunication ; (iii)

la construction d'un secteur industriel intégré ; (iv) le développement des ressources humaines en matière de santé et d'éducation et (v) la mise en place un partenariat pour la mobilisation des ressources et le suivi évaluation.

Le Gouvernement s'engage, avec l'appui de la communauté internationale, à mettre en œuvre l'ensemble des actions retenues dans le PRED.

Pour sortir de la crise et amorcer son développement durable, le Mali a besoin et compte sur l'appui technique et financier de la communauté internationale. Il reste entendu que pour l'atteinte de cet objectif, l'ensemble du peuple malien demeure engagé pour jouer sa partition pleine et entière. De plus, le Gouvernement s'engage résolument à honorer tous ses engagements vis-à-vis de la Communauté internationale pour laquelle le Mali restera à jamais reconnaissant, notamment l'organisation en juillet 2013 d'élections libres, démocratiques et transparentes.

Le Gouvernement réitère sa reconnaissance et celle de l'ensemble du Peuple malien, au peuple de France, au Gouvernement et au Président de ce pays, pour avoir, par l'opération Serval, stoppé l'avancée des terroristes et engagé l'action de reconquête du territoire.

Le Mali remercie tous les pays qui ont engagé des troupes dans la MISMA (le Tchad et les pays de la CEDEAO) et l'Union Africaine pour toutes les initiatives qu'elle a prises en faveur du Mali pour une sortie de crise.

Il remercie également l'ensemble de la Communauté internationale pour l'appui matériel et financier, pour l'appui politique ayant conduit à la création de la MISMA et permis l'opération SERVAL, et pour les efforts qui ont permis de transformer la MISMA en MINUSMA.

Le Mali a aussi besoin de la communauté internationale pour ne pas retourner à l'ordre ancien. Le Gouvernement sollicite son soutien lors de la conférence.



## INTRODUCTION : LE MALI EST A LA CROISEE DES CHEMINS

La Conférence « Ensemble pour le Renouveau du Mali » organisée avec le concours de la France et de l'Union Européenne a lieu dans un contexte particulier. Notre pays a été bouleversé par une crise sécuritaire et institutionnelle à partir de Janvier 2012, consécutive au conflit armé perpétré dans les régions du Nord par des terroristes, et au coup d'Etat du 22 Mars 2012. Pour la première fois depuis l'indépendance, l'intégrité territoriale du Mali a été menacée, remettant en cause la capacité interne à faire face aux innombrables défis, en premier lieu la garantie de sécurité physique des biens et des personnes.

Face à cette nouvelle donne politique, et à la suite d'une médiation conduite par la CEDEAO avec l'appui de la communauté internationale ayant permis le rétablissement de la constitution, un Gouvernement de Transition a été mis en place. La Feuille de route, préparée par ce Gouvernement et adoptée par l'Assemblée Nationale le 29 janvier 2013, sert de soubassement aux demandes d'appui des amis et partenaires du Mali telles qu'exprimées dans le présent Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED) qui est le document de base soumis à la conférence.

L'esprit de la feuille de route qui est reflété dans le plan présenté ici intègre les leçons de cette crise à savoir notamment: (i) renforcer les forces de défense et de sécurité pour garantir l'intégrité du territoire national et la sécurité des personnes et des biens, (ii) rapprocher l'Etat et ses organes des préoccupations des citoyens en s'assurant de l'effectivité de ses programmes, (iii) porter une plus grande attention à l'esprit des textes et mettre en place des mécanismes effectifs pour que l'administration soit comptable devant les citoyens, actions qui contribueront à la réconciliation nationale et l'art du vivre ensemble, (iv) réduire les facteurs de vulnérabilité structurelle (aridité prédominante du climat, faiblesse d'aménagement territoriale, forte croissance démographique, insécurité alimentaire) et endémique : aridité prédominante du climat, insuffisante maîtrise de l'aménagement du territoire, une structure de l'économie inchangée depuis l'indépendance avec une agriculture fortement dépendante des aléas climatiques dont le déficit de pluviométrie provoque l'insécurité alimentaire, et une trop grande dépendance vis-à-vis de l'exploitation de l'or, secteur d'exportation qui n'est pas intégré au reste de l'économie, et du coton dont les fluctuations des cours sur le marché mondial ont un impact immédiat sur les agriculteurs et la balance commerciale, et un secteur privé trop dépendant des marchés publics eux mêmes tributaires des financements extérieurs.

Le gouvernement est reconnaissant pour l'appui financier que les amis du Mali ont accordé et continuent d'accorder pour répondre à la situation d'urgence. Il les remercie par avance pour le soutien qu'ils apporteront au financement des activités de réinstallation des populations et de relance économique après le retour de la paix et de la sécurité dans les zones du Nord du pays et la transformation structurelle de l'économie pour une croissance économique équitable et durable. La réconciliation nationale et la création de conditions d'une démocratie au quotidien sont des éléments structurants de la stratégie de sortie de crise et de création des conditions de paix et de prospérité durable.

**La démarche menée s'appuie sur l'idée qu'il n'y aura pas de développement du Mali sans sécurité et pas de sécurité sans développement.** Les autorités maliennes doivent, à terme, être en mesure d'assurer le maintien de la sécurité pour leur pays.

Dans la perspective de création des bases d'une économie résiliente, le **Plan pour la Relance Durable comprend des éléments structurants suivants:**

- (i) **des programmes d'investissement en infrastructures** dont l'insuffisance constitue un véritable goulot d'étranglement au développement économique. La crise de l'énergie affecte au quotidien le fonctionnement des services et des activités économiques, la perte de productivité qu'elle occasionne est incalculable. Il est difficile d'imaginer un afflux significatif d'investissements, y compris dans les secteurs où les opportunités immédiates d'exploiter la chaîne de valeur existent, telle que l'agriculture,

l'agro-industrie, tant que la disponibilité d'une source d'énergie fiable ne sera pas assurée. S'agissant des infrastructures routières pour relier les zones de production aux zones de consommation tout en connectant les différentes régions du pays entre elles et avec les pays voisins, elles participent d'une logique économique et de l'impératif de créer une cohésion et un sentiment d'appartenance à la communauté nationale.

(ii) **Le besoin d'améliorer la qualité des services de l'administration**, que ce soit en éducation, en santé ou les autres services publics pour renforcer la confiance entre l'Etat et les citoyens. **La problématique de la décentralisation doit être repensée dans ce contexte devenu plus patent à cause de la crise.** Il conviendra toutefois de mettre en place les garde-fous nécessaires pour que les collectivités décentralisées qui ont encore moins de capacités que l'administration centrale, soient en mesure de rendre les services aux citoyens. Une réflexion sur les moyens d'asseoir la décentralisation sur des bases solides et la rendre moins vulnérable aux fluctuations dans le financement par l'Etat central devra être menée. **Il convient d'ores et déjà de penser la décentralisation dans la perspective de l'autonomie croissante des collectivités locales vis-à-vis du financement de l'Etat que ce soit à partir de son budget propre ou du financement extérieur.**

(iii) **La sécurité alimentaire dans un pays dont 70% de la population réside en zone rurale reste une priorité.** Le développement rural avec une agriculture dont la productivité est augmentée pour passer d'une économie de subsistance à une agriculture familiale commerciale, avec maîtrise des techniques agricoles, des circuits de commercialisation et de transformation fonctionnels est, avec le développement de l'agro-industrie, un des axes prioritaires du CSCR 2012-2017. La crise de 2012 a mis en évidence l'importance de générer des surplus monétaires au niveau des exploitations agricoles pour réduire la vulnérabilité.

(iv) La crise sécuritaire a donné un coup de frein brutal à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en particulier en raison du déplacement massif des populations fuyant l'insécurité dans les zones du Nord Mali. En effet, cette crise avec les conséquences néfastes qu'elle a engendré, a perturbé fortement le fonctionnement normal de l'école aussi au nord qu'au sud, tant en terme de nouveaux recrutements qu'en terme de gestion des flux existants ; à cause de la destruction partielle ou totale des centres de soins, de l'absence de médicaments et du déplacement des personnels de santé qualifiés et des autres acteurs concernés, les activités de prévention et de prise en charge des maladies infantiles, des femmes enceintes, des personnes vivant avec le VIH ne se faisaient plus correctement ; l'arrêt des services de fourniture d'eau potable a entraîné la résurgence de beaucoup de maladies hydriques comme le choléra ; enfin les difficultés de ravitaillement des populations en produits alimentaires ont été de nature à aggraver la malnutrition particulièrement chez les enfants de moins de cinq ans. Tous ces facteurs, combinés avec la perturbation des activités économiques et de l'arrêt des projets d'appui ont abouti à une aggravation de la pauvreté.

La Feuille de route fait, comme il se doit, de l'accès aux services sociaux de base pour les populations déplacées et réfugiées, une priorité. Mais la crise a mis en évidence, par le débat qu'elle a suscité sur les multiples facettes de la crise et les problèmes importants à résoudre pour que le Mali ait la maîtrise de son destin, l'impératif d'une école de qualité. Le déficit de qualité affecte tous les niveaux du système éducatif. **Relever le défi de la qualité de l'éducation est sans doute le plus grand défi que la société malienne devra affronter**, l'éducation étant l'affaire de tous.

**La crise a mis en évidence l'importance d'un débat public sur les grands enjeux de la nation. La léthargie intellectuelle du milieu universitaire dont les recherches auraient dû éclairer la société et alimenter un débat public riche et pluriel, dont une presse indépendante et capable se serait faite l'écho pour éduquer le public et interpeller la classe politique est un des indicateurs du déficit de qualité (et de l'absence de masse critique) et de l'absence de capacités de veille. Ce débat et l'éducation du public qu'il véhicule sont des pré-requis pour l'émergence et l'enracinement d'une culture de la citoyenneté, des**

citoyens qui ont l'indépendance d'esprit et les repères pour juger de la qualité des programmes de développement. La démocratie suppose un électorat éduqué.

**Le présent document intitulé « Plan pour la Relance Durable du Mali » (PRED) s'inscrit dans le cadre de la Feuille de Route pour la Transition du 29 janvier 2013 et du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2012-2017 de décembre 2011 (CSCR 2012-2017) et **inclut les inflexions stratégiques qu'appellent l'urgence et la profondeur de la crise actuelle.****

Ainsi, Le PRED présente à la Communauté internationale à la fois les enjeux de très court terme et les bases d'un développement équilibré du territoire, avec douze thématiques à soutenir dès maintenant pour relever le Mali:

1. Assurer la paix, la sécurité et l'intervention des services de l'Etat sur l'ensemble du territoire, sans lesquelles il n'y aura pas de développement pérenne;
2. Répondre aux urgences humanitaires et aux conséquences de la crise;
3. Organiser des élections crédibles et transparentes;
4. Approfondir la gouvernance par le processus de décentralisation pour un développement équilibré du territoire et engager la réforme de l'Etat;
5. Garantir le bon fonctionnement de la justice et la lutte anti-corruption;
6. Conforter la réforme des finances publiques;
7. Relancer l'économie par l'appui au secteur privé, le renforcement de l'agriculture, l'investissement en infrastructures et l'emploi des jeunes;
8. Relever le défi de l'éducation;
9. Garantir l'accès à des services sanitaires de qualité pour tous;
10. Soutenir les projets culturels, au cœur du « vivre-ensemble »;
11. Promouvoir la place des femmes dans tous les secteurs;
12. Intégrer le volet environnement dans politiques et stratégies

## I. POUR SORTIR DE LA CRISE ,LE MALI SOLLICITE L'APPUI DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Suite à l'évolution favorable de la situation globale du pays, la Communauté Internationale est fortement déterminée à appuyer le Mali pour une sortie définitive de la crise et l'amorce d'un développement socioéconomique inclusif.

C'est dans ce cadre que l'Union européenne et la France ont proposé aux autorités maliennes de faciliter l'organisation d'une conférence internationale de donateurs « Ensemble pour le Renouveau du Mali ».

## II. LE MALI DISPOSE DE NOMBREUX ATOUS MAIS DEMEURE L'UN DES PAYS LES MOINS AVANCES

Pays enclavé à l'intérieur de l'Afrique occidentale, le Mali, avec ses 1 241 238 kilomètres carrés, partage plus de 7000 kms de frontières communes avec sept pays : la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal.

Le Mali est divisé en huit régions, un district (Bamako) et 703 communes dont 666 rurales. Le Nord constitué des régions de Gao, Kidal et Tombouctou, couvre deux tiers du pays et compte près de 10% de la population totale estimée, en 2009, à 14 528 662 habitants dont 50,4% de femmes. La population est très jeune car près de 65% a moins de 25 ans et vit majoritairement en milieu rural (70%).

Le Mali est une terre de vieilles et grandes civilisations. Son histoire est l'une des mieux connues de l'Afrique subsaharienne, grâce aux documents des chroniqueurs arabes (les Tariks) et cela dès le IX<sup>ème</sup> siècle. L'actuel Mali a été forgé et construit grâce à une dynamique de reproduction et de construction étatique qui a vu se succéder différents empires (Wagadou, Manding, Songhay) et des royaumes (Peulhs du Macina, KénéDougou, Khassonké, Bambara, Kaarta). Les principales religions pratiquées au Mali sont l'islam (94,8%), le christianisme (2,4%) et l'animisme (2%) selon les résultats définitifs du Recensement général des populations et de l'habitat (RGPH) 2009.

Le Mali est une République avec un Parlement unicaméral (système parlementaire à une seule Chambre). Le pouvoir exécutif est représenté par le Président et son gouvernement dirigé par un Premier Ministre. La plus haute autorité judiciaire est la Cour suprême.

L'économie du pays repose principalement sur l'agriculture qui reste de type familial.

La principale richesse du Mali est basée sur l'agriculture, l'élevage et la pêche. En effet, le secteur primaire occupe environ 80% de la population active et représente un peu moins de 40% du Produit Intérieur Brut (PIB) au coût des facteurs. **Le taux de croissance de l'économie, qui reste très volatile en longue période, a été relativement stable, avec une moyenne autour de 5% sur la période 2007-2010.**

L'agriculture, locomotive de l'économie malienne, est essentiellement basée sur les cultures vivrières. Parallèlement à celles-ci, il y a les cultures agro-industrielles (coton et arachides) et maraîchères (notamment la pomme de terre), l'élevage et la pêche. Le potentiel agricole du Mali reste sous exploité, notamment en raison de l'insuffisance de micro barrages pour développer des périmètres irrigués.

**En plus des ressources agricoles, le Mali a d'énormes potentialités énergétiques, touristiques, artisanales et minières.** En témoignent, dans le domaine des ressources énergétiques, les

aménagements hydro-électriques réalisés (Sotuba, Markala, Selingué, Manantali) et ceux en voie de l'être (les sites de Félou, Tossaye, Labezanga, Gouina). **Il convient de signaler également les sources des énergies renouvelables, parmi lesquelles l'énergie solaire en pleine expansion et l'électrification rurale à base de biocarburant.**

Dans le domaine minier, le sous-sol malien renferme d'importants gisements parmi lesquels l'or, le phosphate, le sel gemme, le pétrole, le calcaire, la bauxite, le fer, le manganèse, le gypse, l'uranium, et le marbre. Les sites aurifères les plus importants sont ceux de Siama, Sadiola, Morila, Loulo, Tabacoto et de Kalana. **L'or représente actuellement la première ressource d'exportation** (avant le coton et le bétail sur pied) avec un volume total des exportations de 782,3 milliards de FCFA en 2010, ce qui place le Mali au rang de troisième pays exportateur africain d'or, derrière l'Afrique du Sud et le Ghana.

Malgré ce potentiel, **le Mali figure parmi les pays les moins avancés de la planète.** Son Indice de développement humain est classé 182<sup>ème</sup> sur 187 en 2012. L'espérance de vie est de 53 ans en moyenne en 2012, le taux de fécondité figure parmi les plus élevés au monde (6,54 enfants par femme). Près de la moitié des Maliens vivent en dessous du seuil de pauvreté.

### **III. CADRE MACROECONOMIQUE: LA CRISE A EU UN IMPACT CONSIDERABLE SUR LE MALI**

#### **1. Les effets de la crise ont été directs.**

Le putsch du 22 mars 2012 a entraîné la **suspension de la quasi-totalité de l'aide publique au développement**, excepté l'aide d'urgence et l'aide directe à la population. Une révision de la loi des finances a été effectuée : selon la loi des finances rectifiée 2012, **les ressources de l'Etat ont diminué de 30% et les dépenses globales de 33%**. Dans ce budget, le gouvernement a maintenu les dépenses courantes et diminué les dépenses en capital. La crise a également provoqué une contraction de l'activité économique ayant conduit le pays à une récession avec un taux de croissance révisé de -1,2% selon le Fonds monétaire international (contre 4,3% en 2011).

Le déficit des opérations courantes (dons compris) s'est légèrement contracté de 3,3% du PIB à cause de la forte augmentation des exportations d'or et de coton et des transferts des revenus des travailleurs migrants. Le compte de capital et des opérations financières s'est détérioré en raison de la forte baisse de l'aide extérieure et des investissements directs étrangers. Ainsi, le déficit global de la balance des paiements est estimé à 49 milliards de FCFA. Le dispositif du pool commun (régional) de devises participe néanmoins de la résilience du Mali face aux chocs externes sur la balance des paiements.

S'agissant de la masse monétaire, elle a crû de 15%, sous la progression de l'utilisation par l'Etat de ses dépôts pour financer le déficit budgétaire. Les crédits à l'économie n'ont progressé que de 5% compte tenu de la récession dans les secteurs secondaire et tertiaire. Malgré la récession, l'activité du secteur bancaire est restée stable en 2012. Le niveau des pertes dans les banques du Nord (estimé à 18 milliards de FCFA liés à des pertes d'encaisse et des crédits impayés) a été relativement limité. La qualité du portefeuille des banques s'est quant à elle davantage dégradée, reflétant les impacts de la conjoncture économique et les tensions de trésorerie de l'Etat.

Le taux d'inflation s'élève à 5,3% (contre 3,5% en 2011) du fait de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers. Ainsi, on peut noter, entre autres : (i) la fermeture de beaucoup d'établissements hôteliers et touristiques, et autres structures du tertiaire, (ii) le ralentissement des activités du secteur secondaire en particulier du BTP et des industries, (iii) la diminution des investissements directs étrangers.

La pauvreté a connu une augmentation d'un point de pourcentage, passant de 41,7% en 2011 à 42,7% en 2012. Ceci pourrait s'expliquer par la mauvaise production agricole (insécurité alimentaire), la perturbation des échanges commerciaux et le faible niveau des investissements notamment publics. Le taux d'inflation moyen en 2012 atteindrait 5,3% du fait de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers avec comme conséquence la diminution du pouvoir d'achat des populations.

**Les événements ont entraîné un important mouvement de personnes déplacées à l'intérieur du Mali mais aussi des personnes réfugiées dans les pays voisins.** Satisfaire les besoins des dites populations exige des ressources financières considérables. De même, les droits humains sont constamment violés notamment ceux des femmes et des enfants. Dans ces régions, la disponibilité et la qualité des services sociaux de base (éducation, santé, eau et assainissement etc) ont été affectées. En effet, plus de 90% des centres de santé dans ces régions ont fermé. Il en est de même pour l'accès à l'éducation, les établissements ayant pour la plupart fermé leurs portes.

La crise a enfin occasionné une destruction du patrimoine culturel national dont une partie est inscrite sur la liste du patrimoine mondial géré par l'UNESCO (Mausolées de Tombouctou et des manuscrits).

## **2. Le Mali dispose d'une capacité de résilience mais a été fortement affaibli.**

Les chocs alimentaires (dus à la sécheresse de 2011), sécuritaires et politiques ont ébranlé l'économie malienne en 2012 l'entraînant ainsi dans une récession, mais l'impact négatif de la situation d'instabilité politique sur l'activité économique a été atténué par la performance des secteurs agricole en 2012 et aurifère. L'économie est aussi marquée par une résilience appréciable du cadre macroéconomique. La mauvaise campagne agricole en 2011 a engendré une hausse des prix des produits alimentaires qui a poussé l'inflation à 5,3 pour cent en moyenne annuelle en 2012, contre une norme communautaire de 3%.

**Au plan budgétaire, en 2012 le gouvernement a opéré très rapidement une régulation des dépenses pour les maintenir à un niveau compatible avec ses recettes et ses avoirs de trésorerie.** Ce faisant, le gouvernement s'est efforcé de donner la priorité au paiement des salaires, des pensions, des bourses des étudiants, et des dépenses de l'armée et des forces de sécurité, et, dans la mesure du possible, des dépenses prioritaires dans les secteurs de l'éducation, la santé, et la protection sociale. Cependant, le secteur de l'investissement public serait le plus durement affecté avec une baisse de 60 % en termes réels. Ainsi, la réduction des dépenses d'investissement (surtout) combiné avec l'amélioration du recouvrement a permis de contenir le déficit budgétaire (base caisse, dons inclus) à un peu moins de 70 milliards de FCFA (1,3 pour cent du PIB). Ce résultat a été obtenu grâce aux efforts de recouvrement exceptionnel des services de recettes, à une augmentation de la fiscalité sur les produits pétroliers et à la réduction des subventions à la consommation de gaz butane, et au prix de coupes dans les dépenses d'investissement et de l'accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs, quoi que de façon limitée, fin 2012. Là également, l'appartenance du Mali au sein des instances régionales a été un facteur de résilience, notamment du fait du renouvellement des bons du trésor venus à échéances en 2012, ce en accord avec la BCEAO et les banques commerciales.

Les mesures de compression des dépenses indique que la viabilité des opérations financières reste l'un des axes majeurs de la stratégie gouvernementale en matière de réformes économiques et financière. La politique de l'État en la matière, vise l'assainissement des finances publiques par la maîtrise de l'ensemble des dépenses courantes et l'élargissement de la base de l'assiette fiscale.

**Après une contraction de l'activité économique de 1,2% en 2012, l'économie devrait connaître une reprise en 2013 et 2014. Globalement, le PIB réel devrait s'accroître de 4,8% en 2013 en raison d'un retour à la normale dans le sud du pays et de la reprise progressive des projets financés par les PTF. L'inflation pourrait baisser en dessous de 3% en 2013, suite à la bonne campagne agricole 2012-2013.**

Le déficit du compte courant de la balance des paiements (dons compris) devrait augmenter pour atteindre 7,1% du PIB en 2013 à la suite de l'effet de la stagnation des d'exportations en raison du léger recul de la production et des prix de l'or, de la baisse des cours du coton et de la reprise des importations compte tenu du regain de l'activité économique. Le solde global de la balance de paiement resterait déficitaire à hauteur de 36 milliards de FCFA.

Au niveau de la situation monétaire, la masse monétaire devrait croître en 2013 de 7,4%, sous l'impulsion du regain de l'activité économique. Les crédits à l'économie progresseraient de 6,2% en raison de la reprise dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Dans le domaine budgétaire, le gouvernement continuera à mener une politique prudente. Pour ce faire, une loi de finances rectificatives 2013 vient d'être adopté pour refléter du côté des ressources notamment la reprise des aides projets/programmes et budgétaires par les Partenaires Techniques et Financier. Du côté des dépenses budgétaires, il s'agit de la prise en charge des nouveaux besoins qui porteront notamment sur (i) la mise en œuvre de la feuille de route , (ii) le paiement des arriérés intérieurs pour soutenir le secteur privé , (iii) la reprise des dépenses d'équipement et d'investissement pour la reconstruction et la réhabilitation, le financement de la contrepartie nationale des projets d'investissements, et le paiements des arriérés du service de la dette et des projets à la suite du gel et à la réduction des crédits budgétaires,(ii) les subventions supplémentaires pour l'Energie du Mali (EDM) afin d'améliorer sa position financière, les dépenses courantes supplémentaires en faveur des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique afin d'améliorer l'accessibilité, et rétablir les services sociaux de base.

**Le projet de loi finances rectificatives table sur des recettes et dons de 21,3% du PIB (18,2% du PIB dans la loi initiale), des recettes fiscales nettes de 15,1% du PIB (15,5% du PIB dans la loi initiale), des dépenses totales et prêts nets de 23,8% du PIB (18,4% du PIB dans la loi initiale), un déficit global (base caisse, dons inclus) de 2,9% du PIB (0,3% du PIB dans la loi initiale), et un déficit du solde de base de 0,4% du PIB (surplus de 0% du PIB dans la loi initiale).** Le déficit budgétaire est de l'ordre de **31,6** milliards de FCFA pour 2013. En l'absence de perspectives claires d'aide extérieure au-delà de 2013 à ce stade, les besoins de financement pour 2014 et 2015 sont respectivement de **146,8** milliards de FCFA et **195,4** milliards de FCFA. Le Gouvernement espère pouvoir couvrir ces besoins de financement au travers d'engagements des bailleurs lors de la Conférence de Bruxelles.

## **IV. LA RELANCE D'UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU MALI S'APPUIE SUR DOUZE PRIORITES**

### **1. Assurer la paix, la sécurité et l'intervention des services de l'Etat sur l'ensemble du territoire, sans lesquelles il n'y aura pas de développement pérenne.**

Le Gouvernement se félicite du soutien de l'ensemble de la communauté internationale pour la reconquête du Nord, qui consacrera le rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali. Ainsi, après la Résolution 2085 du 20 décembre 2012, le Conseil de Sécurité des Nations unies a autorisé, le 25 avril 2013, à travers la Résolution 2100, la création d'une force de maintien de la paix de 12 600 Casques bleus chargé de stabiliser le nord du pays. La force dénommée Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) prendra le relais de la Misma. Elle sera déployée effectivement au 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour une période initiale de 12 mois.

Le Gouvernement continue de privilégier le dialogue avec les groupes qui ne mettent pas en cause l'intégrité territoriale et la Constitution du Mali. Une Commission Nationale de Dialogue et de Réconciliation a été mise en place à cet effet.

Le Gouvernement poursuit les objectifs suivants :

- (i) libérer les zones sous contrôle des groupes armés, avec l'appui de l'armée française et des forces africaines de la MISMA ;
- (ii) mettre en place un dispositif de défense et de sécurité permettant d'assurer la paix et la quiétude, conditions indispensables pour le retour de l'Administration, des personnes réfugiées et des personnes déplacées ;
- (iii) mettre l'Armée à niveau pour assurer ses missions, par sa restructuration, le rétablissement de sa cohésion, son réarmement moral, l'amélioration de son cadre de vie, la qualité de son recrutement, sa formation, y compris aux droits de l'homme, et son équipement.

Le retour de l'Etat est effectif dans de nombreuses communes du Nord Mali : les élus ainsi que les fonctionnaires des collectivités territoriales et des administrations déconcentrés reprennent progressivement leurs fonctions tandis que la réhabilitation et l'équipement des bâtiments publics a débuté. Le Gouvernement accorde la priorité aux centres de santé de base, aux écoles ainsi qu'aux services de l'administration financière publique (impôts, marchés publics, budget et contrôle financier).

**Dans le cadre de l'instauration d'un climat de paix de sécurité durable, le Gouvernement mettra un accent particulier sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre conformément à la résolution 2100 des Nations du 24 avril.**

**Le coût total des actions est évalué à : 148,5 milliards de FCFA soit 227 millions d'euros  
Besoin de financement à rechercher : 111,375 milliards de FCFA soit 169,8 millions d'euros**



## 2. Répondre aux urgences humanitaires et aux conséquences de la crise

- ***La réinstallation des populations déplacées et réfugiées***

Près de 480 000 personnes ont quitté leur domicile dans les régions du Nord depuis début 2012 : environ 292 000 seraient déplacés internes au Mali tandis que autour de 177 000 se seraient réfugiés à l'étranger. Fin 2012, près de 27 % des déplacés étaient situés dans les régions du Nord. (Il est estimé que 85% des déplacés ont fui à cause du conflit au Nord et 15% en raison de la crise alimentaire et nutritionnelle). L'insécurité alimentaire toucherait 198 000 personnes déplacées, soit plus de 50% d'entre elles.

Cette situation a amené le Gouvernement à prendre des dispositions particulières, dont l'enregistrement des déplacés, l'appui aux familles qui accueillent des déplacés, l'appui pour l'accès au logement et aux services de santé, la distribution de vivres, de médicaments, de moustiquaires, de kits scolaires et pour environ 1 123 500 000 F CFA, la distribution de Programmes scolaires et manuels dans les camps au Burkina Faso, au Niger, en Mauritanie et en Algérie, l'appui au retour des populations déplacées qui essayent de regagner leur domicile (bons de transport).

Le retour des Maliens déplacés et réfugiés constitue une priorité pour le gouvernement étant donné que ce retour contribuera à la crédibilité du processus électoral. Le Mali est déterminé à respecter les engagements pris dans la Convention de Kampala<sup>1</sup>, la Convention relative aux droits des Réfugiés et le droit international humanitaire. En ce sens, les actions du Gouvernement auront pour objectif la recherche de solutions durables pour les réfugiés rapatriés et les déplacés internes (installation dans lieux de déplacement, relocalisation ou retour dans lieux d'origine).

Dès que les conditions le permettent, et que les zones de retour sont sécurisées, l'accès aux services de base est assuré et la protection des personnes est garantie, le Gouvernement appuiera les déplacés et les réfugiés qui souhaitent retrouver leur domicile. Pour cela, il prévoit l'organisation du retour des déplacés, l'organisation technique des caravanes, la sécurisation des convois des déplacés de retour et l'installation et la réinsertion dans la vie économique et sociale des populations retournées, comprenant l'initiation d'activités génératrices de revenus (AGR) pour les populations de retour, la facilitation de l'accès au système financier décentralisé et la réalisation d'actions de développement durable sur les sites de retour des déplacés.

En outre, les déplacés pourraient bénéficier d'un appui financier direct<sup>2</sup>.

- ***La lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition***

Selon les données du Commissariat à la Sécurité Alimentaire 2,97 millions d'individus sont en situation d'insécurité alimentaire, dont 1,84 millions à risque d'insécurité alimentaire sévère. Parmi eux, 747 000 personnes ont un besoin immédiat d'aide alimentaire et 660 000 enfants de moins de 5 ans menacés de malnutrition aigüe (dont 210 000 sévère).

---

<sup>1</sup> Le Mali a ratifié la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique

<sup>2</sup> Le coût d'un tel appui s'élève à 5.485.000.000 FCFA. En considérant que 150 000 déplacés internes demanderont un appui, soit 21 430 ménages, le coût se répartirait ainsi :

- 17.000 F CFA, pourraient être remis à chaque déplacé (soit 2.550.000.000 F CFA);
- 10.000 F CFA pourraient être remis chaque mois à chaque ménage pendant 6 mois (soit 1.285.800.000 F CFA)
- 467.400.000 F CFA permettraient de couvrir les besoins en aliment bétail pour les régions du Nord (3.116 tonnes d'aliment bétail).

L'appui humanitaire aux réfugiés et l'organisation de leur retour sont pris en charge par le HCR et le CICR.

Au seul Nord-Mali, 585 000 personnes vivent dans l'insécurité alimentaire, et 1,2 million y sont vulnérables. Pour venir en aide à l'ensemble de ces populations, il est prévu d'augmenter le niveau des stocks nationaux à 100 000 tonnes de céréales, via le Stock National de Sécurité (SNS) et le Stock d'Intervention de l'Etat (SIE), d'apporter un soutien particulier aux déplacés internes et aux familles qui les accueillent et d'encourager les programmes *Nourriture contre travail*.

- ***L'appui aux personnes victimes d'inondation***

Les fortes pluies de 2012 ont entraîné des inondations, qui ont notamment touché près de 12 000 personnes dans le sud du pays. Une aide d'urgence leur est fournie.

- ***La protection des Droits humains***

Le Gouvernement prévoit de soutenir les victimes d'une application violente de la charia au Nord du Mali, faciliter la réinsertion des enfants enrôlés par des groupes armés (175 cas recensés jusqu'à présent), déminer le Nord du Mali (depuis le début du conflit, les mines terrestres non explosées ont blessé 21 personnes de moins de 18 ans, et 4 d'entre elles sont décédées), apporter une assistance psychologique aux personnes victimes d'abus sexuelles depuis le début du conflit et mettre en place des programmes d'éducation civique sur les violences sexuelles, notamment dans le Nord.

- ***L'appui à l'accès à des activités rémunératrices***

Le Gouvernement souhaite généraliser les travaux à Haute intensité en main d'œuvre (HIMO) afin d'augmenter directement les revenus des plus démunis. Ces travaux doivent être rémunérés au salaire minimum, afin de cibler directement les plus démunis et ils doivent être mis en place hors période agricole, lorsque les populations rurales ont moins d'activités. Ces travaux peuvent notamment permettre la construction/réhabilitation de pistes rurales, de périmètres irrigués, de champs agricoles... Au Nord-Mali, ces travaux pourront également contribuer à la réhabilitation des bâtiments publics endommagés. Les appuis à la création d'*Activités génératrices de revenus* sont également encouragés.

- ***L'appui à l'accès aux services de micro-finance***

La micro finance a contribué largement à accroître l'accès au financement des populations pauvres exclues du financement bancaire. De 2007 à 2011, la part de la population active qui a accédé aux services des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) a augmenté d'environ 3% soit respectivement 16% en 2007 et 19% en 2011. L'augmentation de 3% résulte d'une hausse simultanée de plus de 27% de l'encours des dépôts et de plus de 8% de l'encours de crédit au cours de la même période.

Les principales contraintes identifiées au niveau du secteur de la micro finance sont :

- L'inexistence d'un dispositif de garantie des dépôts ;
- Une absence de moyens financiers et de dispositions légales contraignantes pour le traitement des situations de mise sous administration provisoire et de fermeture des SFD ;
- Le difficile accès d'une franche importante des populations cibles aux services financiers à cause des taux d'intérêts jugés trop élevés par les clients et trop faibles pour assurer la viabilité des SFD ;
- Une couverture géographique du territoire national largement en défaveur des zones à faibles potentialités économiques ;
- L'insuffisance des fonds propres et de ressources longues.

Les perspectives pour promouvoir la micro-finance sont :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de restructuration du secteur ;
- la restructuration et la consolidation des institutions de Microfinance ;
- l'élaboration d'un nouveau plan d'actions pour le développement de la Microfinance ;
- le renforcement des capacités des institutions de Microfinance ;
- l'approfondissement de l'articulation avec le secteur bancaire ;
- le développement de produits innovants adaptés aux besoins des populations cibles.

En tenant compte des besoins humanitaires, la communauté humanitaire au Mali a préparé un appel consolidé (CAP) 2013 pour répondre aux besoins. Le processus CAP comprend non seulement des ONG et des agences des Nations Unies, mais aussi le Gouvernement. Les fonds nécessaires sont estimés à US \$410 million (€315 million) pour 2013 avant la revue à mi-parcours qui est prévue au mois de juin 2013.

**Le coût total des actions est évalué à : 50 milliards de francs CFA soit 76,2 millions d'euros**  
**Besoin de financement à rechercher : 40 milliards de FCFA soit 61,0 millions d'euros**

### 3. Organiser des élections crédibles et transparentes

L'organisation d'élections transparentes, sincères et crédibles de sortie de crise constitue l'une des deux missions confiées au gouvernement de Transition.

Conformément au souhait du Président de la République de tenir les élections avant le 31 juillet 2013, la Feuille de Route du Gouvernement de Transition adoptée par l'Assemblée nationale le 29 janvier 2013 s'inscrit dans ce chronogramme.

Pour atteindre cet objectif, et conformément au souhait exprimé par la majorité des partis politiques et des organisations de la société civile, le gouvernement a décidé d'organiser les élections de 2013 sur la base du fichier électoral biométrique dont les éléments constitutifs sont extraits des données du fichier population du Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil(RAVEC).

Les élections présidentielles et législatives doivent se tenir sur toute l'étendue du territoire national. Afin de garantir la neutralité du processus électoral, ni le Président de la République par intérim, ni le Premier ministre, ni les membres du Gouvernement ne pourront être candidats à ces élections.

Le Gouvernement de transition est également déterminé à permettre à toutes les Maliennes et Maliens en âge de voter de jouir de leur droit d'exprimer librement leurs suffrages. C'est ainsi que des dispositions spécifiques sont prises pour permettre aux populations déplacées et réfugiées de participer au prochain scrutin présidentiel.

Au titre des actions menées, on peut citer les activités suivantes :

- la mise en place du Comité de pilotage des élections qui se réunit une fois par semaine sous la présidence du Ministre ;
- la mise en place au sein du Comité de pilotage des Commissions techniques qui sont toutes opérationnelles ;
- la mise en place du Comité interministériel de suivi du processus électoral ;
- la mise en place de la Commission de suivi du processus électoral dans le cadre du Comité de suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route de la Transition ;
- l'élaboration d'un chronogramme interne d'exécution des activités préparatoires des élections ;
- l'inventaire du matériel électoral à l'intérieur comme dans les juridictions ;
- l'élaboration des projets de texte relatifs aux élections ;
- élaboration d'un plan cadre de formation des agents électoraux ;
- l'élaboration de la stratégie globale d'éducation civique électorale et de sensibilisation des électeurs ;
- élaboration du dispositif de sécurisation du processus électoral.

**Le coût total des actions est évalué à : 50,0 milliards de FCFA soit 76,2 millions d'euros**  
**Besoin de financement à rechercher : 25,0 milliards de FCFA soit 38,1 millions d'euros**

## **4. Approfondir la gouvernance par le processus de décentralisation pour un développement équilibré du territoire et engager la réforme de l'Etat**

### **4.1. La décentralisation est un choix stratégique du Mali**

La décentralisation constitue une option stratégique de gouvernance pour le Mali, résultant à la fois d'un large consensus construit lors de la conférence nationale de 1991 et de l'engagement de l'ensemble du pays à trouver une solution pacifique aux événements du Nord à l'époque. Elle est consacrée par la Constitution de février 1992 et repose sur un vaste arsenal d'instruments législatifs et réglementaires ainsi que sur l'existence de quelque 760 collectivités territoriales. Devenue une réalité à la suite des premières élections générales de 1999, elle repose sur les principes : du respect de l'unité nationale ; de l'intégrité territoriale ; et de la diversité humaine du Mali. La décentralisation garantit la prise en compte de cette diversité dans l'élaboration des normes de gestion publique.

La décentralisation porte deux grandes ambitions : l'enracinement du processus de démocratisation et l'émergence d'une approche de développement durable initiée et portée par les acteurs locaux. Depuis 1999, elle a permis des avancées significatives, en particulier dans la fourniture des services de base (éducation, santé, eau potable, équipements marchands).

Toutefois, certaines difficultés de nature diverse (lenteur dans les transferts de compétences et de ressources, faible mobilisation des ressources propres des collectivités territoriales, etc) constituent des obstacles majeurs à l'accomplissement de ces grandes ambitions.

Suite à la crise socio-sécuritaire et institutionnelle sans précédent que le pays a connu, les acteurs de la décentralisation ont davantage conscience de leurs rôles et responsabilités et ont pris de nombreuses initiatives. Ainsi, le forum national organisé par les associations de pouvoirs locaux du 5 au 7 novembre 2012 sur le rôle et la place des collectivités territoriales dans la gestion et la sortie de la crise, ainsi que bien d'autres fora internationaux dont la conférence de Lyon, tenue le 19 mars 2013, participent de cette dynamique.

**Il s'agit donc de faire du processus de décentralisation une stratégie de réponse aux racines de la crise institutionnelle et sécuritaire du Mali.**

### **4.2. L'approfondissement de la décentralisation est un outil de gestion de crise et de développement durable**

Le cadre actuel de la décentralisation permet déjà aux collectivités territoriales de s'investir dans les actions de développement. Toutefois, il reste encore imparfaitement mis en œuvre et doit être amélioré. La stratégie d'approfondissement de la décentralisation se fonde sur quatre axes principaux :

- ***Renforcer la contribution des collectivités territoriales dans la gestion de la sortie de crise***

Les collectivités territoriales ont un rôle fondamental à jouer dans : l'organisation du retour des administrations de l'Etat ; la gestion des actions de secours humanitaires ; la sécurisation des populations et de leurs biens dans les zones libérées ; l'organisation du retour et réinstallation des populations déplacées et réfugiées ; la reprise des rencontres de concertations et de dialogue intercommunautaires (la Commission Nationale de Dialogue et Réconciliation devra notamment s'appuyer sur les collectivités pour gérer la réconciliation) ; la réactivation des services de base.

- *Accélérer les transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités*

Les transferts de compétences sont largement amorcés, le gouvernement s'engage à procéder dans les meilleurs délais aux transferts des ressources (financières, humaines et matérielles) liées aux compétences transférées (santé, éducation et hydraulique) et à accélérer les transferts dans les autres domaines (urbanisme et habitat, développement rural). Des dispositions spécifiques seront prises tant au niveau central de l'Etat que des services déconcentrés, pour réaliser ces transferts, assurer un accompagnement, et fournir un appui-conseil aux collectivités territoriales.

Dans ce sens, la création de cellules d'appui à la décentralisation et à la déconcentration (CADD) au sein de 19 départements ministériels ainsi que l'instruction du 21 novembre 2008 du Premier ministre relative au transfert de compétences et de ressources aux collectivités territoriales attestent de la volonté de l'Etat d'aller de l'avant. La relecture de l'instruction est en cours afin de dynamiser les CADD et d'actualiser le chronogramme de mise en œuvre des transferts.

- *L'augmentation conséquente et volontariste des dotations budgétaires aux collectivités territoriales permettra une offre de services de qualité*

Une augmentation significative et progressive de la part des ressources publiques gérées par les collectivités (proposée à 30% des ressources dans le cadre du forum « une décentralisation intégrale et immédiate pour une sortie de crise au Mali » contre 3% aujourd'hui) constitue un enjeu majeur à moyen terme. Cela permettrait aux collectivités territoriales de se doter des moyens (humains, financiers et patrimoniaux) nécessaires pour exécuter correctement leurs missions.

Cette augmentation reposera sur : l'amélioration de la fiscalité locale (élargissement de l'assiette, transfert de nouveaux impôts et l'amélioration du fonctionnement de la chaîne fiscale) ; l'augmentation des dotations de l'Etat (notamment un transfert systématique d'une part de la TVA collectée, l'application des dispositions relatives à la compensation des pertes et des moins-values fiscales, les contrats plan...) ; le renforcement des capacités des collectivités dans la mobilisation des ressources financières extérieures (notamment un accès à l'aide budgétaire décentralisée) ; l'amélioration des procédures permettant un accès plus rapide aux fonds et une mise en œuvre plus diligente des programmes d'investissements.

- *Renforcer le rôle des collectivités territoriales en matière de gouvernance, de fourniture des services de base et de promotion de l'économie locale*

La décentralisation constituera un puissant levier pour renforcer la démocratie, la bonne gouvernance ainsi que les outils de prévention et de gestion des conflits à travers : la revalorisation et la mise en œuvre des mécanismes endogènes de prévention, de réconciliation et de gestion des conflits responsabilisant les pouvoirs traditionnels ; le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ; le renforcement des actions de contrôle interne et externe ; le renforcement des mécanismes de redevabilité et de débats publics ainsi que d'autres mécanismes appropriés de participation citoyenne.

La décentralisation permettra d'améliorer la fourniture des services de base aux populations dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau potable, tant qualitativement que quantitativement, à travers la réhabilitation ou création d'infrastructures et le renforcement des ressources humaines au niveau des collectivités territoriales.

La décentralisation permettra enfin la promotion du développement économique à travers : la relance de l'économie locale (aides d'urgence) ; l'aménagement du territoire au niveau régional.

#### **4.3. La mise en œuvre de cette stratégie d'approfondissement est fondée sur des expériences efficaces de gestion**

- ***Renforcer et élargir la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales***

La maîtrise d'ouvrage du développement régional et local par les collectivités territoriales induit la redéfinition des rôles et responsabilités et le recentrage des missions de l'Etat. Par ce principe, les collectivités territoriales reçoivent la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre des instruments de planification et de mobilisation des ressources à travers les outils financiers existants.

Il s'agit là d'assurer une meilleure application de principes fondamentaux consacrés par les textes de la décentralisation, à savoir la libre administration des collectivités territoriales, leur personnalité juridique, leur autonomie financière, ainsi que leur responsabilité dans la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement local.

Cette maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales se fait en partenariat et en synergie avec les acteurs du secteur privé et de la société civile porteurs et gestionnaires par délégation des investissements.

- ***Renforcer le dispositif financier d'appui aux collectivités territoriales***

L'aide budgétaire sectorielle décentralisée permettra aux collectivités territoriales d'accéder à des ressources fongibles leur redonnant ainsi la plénitude de leurs compétences en matière de développement local. Cette aide budgétaire, qui respectera les procédures budgétaires classiques, devrait contribuer à éviter certains gaspillages, à atténuer les problèmes de transparence et l'appropriation par les populations qui doivent être pleinement intégrées dans le processus.

L'exécution de cette aide budgétaire ne devrait pas nécessiter la création d'une nouvelle structure ou d'un nouveau dispositif. A ce sujet, le Fonds national d'appui aux collectivités territoriales (FNACT) pourrait être renforcé pour prendre en charge cette mission.

- ***Renforcer la déconcentration***

Pour que la décentralisation soit un succès, il est nécessaire qu'elle soit accompagnée d'un processus de déconcentration efficace. Cela requiert : des crédits de fonctionnement suffisants pour les services déconcentrés ; une réorganisation et une rationalisation des moyens humains, financiers et matériels de la représentation de l'Etat sur le territoire ; des mesures d'encouragement ou des indemnités compensatoires pour le personnel des services déconcentrés notamment dans les zones à conditions de vie difficile.

#### 4.4. Poursuivre la réforme de l'Etat

La décentralisation pour être efficace doit être accompagnée d'une véritable réforme de l'Etat, notamment, la Constitution, le processus de démocratisation, et l'administration d'Etat en tirant les conséquences des transferts de compétences sur l'organisation administratives afin d'éviter des doublons administratifs. L'Administration d'Etat va également adopter des modes de gestion plus axés sur les résultats en mettant en œuvre des actions pour :

- l'amélioration de la gestion des ressources humaines, comme élément central de la reconstruction d'une administration au service du développement, notamment par la motivation à travers un système de rémunération adapté, l'application de procédures transparentes de promotion, le perfectionnement des agents publics aussi bien sur le plan professionnel que sur le respect de la déontologie et la restauration du cadre d'éthique ;
- l'ouverture aux citoyens pour un meilleur épanouissement et la structuration de la société civile, car il ne peut y avoir de démocratie sans citoyens responsables et il n'y a pas non plus d'Administration performante sans administrés conscients de leurs droits et devoirs.
- l'information et la communication d'abord internes pour une meilleure diffusion du droit aux agents publics afin que la loi soit toujours respectée dans l'exécution des missions de services publics afin de contribuer à la restauration de l'image de l'Etat qui à l'heure actuelle est fortement dégradée puis externe pour que les usagers puissent davantage mieux accéder aux services de l'Administration dont les règles sont formulées dans un langage peu accessible.

**Le coût total des actions est évalué à : 93,3 milliards de FCFA soit 142,4 millions d'euros**  
**Besoin de financement à rechercher : 69,975 milliards de FCFA soit 106,7 millions d'euros**



## 5 Garantir le bon fonctionnement de la justice et la lutte anti-corruption

Les évènements du printemps 2012 ont entraîné des arrestations extrajudiciaires, des détentions sans jugement et certaines exactions. Le Gouvernement entend remédier au plus vite à cette situation, en accélérant la restauration de l'Etat de droit. En particulier, il prendra toutes les dispositions idoines pour prévenir et punir toute violation des Droits de l'Homme sur l'ensemble du territoire passée et à venir.

A moyen terme, le Gouvernement a la volonté de d'œuvrer pour *l'émergence d'une justice réhabilitée, efficace, performante et crédible au service de la paix sociale et du développement*. Pour y parvenir, les défis à relever sont immenses. En particulier, il est nécessaire de réaffirmer les valeurs fondamentales de la justice et lutter contre l'impunité en dotant le système judiciaire d'un cadre de valeurs affirmées et partagées, en renforçant les services de prévention et de répression en vue de la réduction sensible de la criminalité organisée ainsi que les capacités d'enquête sur la criminalité financière et le dispositif sécuritaire du secteur de la Justice.

Il s'agit également de poursuivre de la modernisation des institutions judiciaires et le renforcement des capacités des personnels, d'adapter et de consolider le cadre juridique en dotant le Mali de textes législatifs et réglementaires en harmonie avec le contexte national, régional et international actuel, et d'améliorer l'accès à la justice pour tous et promouvoir les droits de la personne humaine par l'amélioration des services aux justiciables.

Afin de refonder le Programme de Réforme de la Justice, un processus largement participatif sera très prochainement lancé. Il impliquera les pouvoirs publics et les acteurs judiciaires ainsi que toutes les couches de la société : associations de défense des droits de la personne, associations de jeunes, associations de femmes, associations de personnes handicapées, autorités traditionnelles, autorités religieuses, medias publics et privés, universités, associations socioprofessionnelles, ONG, etc).

***Dans le domaine de la lutte contre la corruption et la délinquance financière, les principales actions prévues sont :***

- Renforcer les capacités humaines et matérielles des structures de contrôle (CGSP, Inspections ministérielles, DNCF, CCS/SFD, SC-CS, BVG, et Commission des Finances de l'Assemblée Nationale) ;
- *Mettre en œuvre la Stratégie nationale de contrôle interne ;*
- *Mieux assurer le transfert des dossiers de corruption aux juridictions compétentes ;*
- *Adopter une loi contre l'enrichissement illicite : la préparation d'un projet de loi contre l'enrichissement illicite vient compléter et améliorer l'arsenal juridique malien pour lutter contre la corruption et l'enrichissement illégal. Ce projet doit néanmoins être adopté et promulgué après présentation au Conseil des Ministres pour être transmis à l'Assemblée Nationale.*

**Le coût total des actions est évalué à : 49,6 milliard de FCFA soit 75,7 millions d'euros  
Besoin de financement à rechercher : 37,2 milliards de FCFA soit 56,7 millions d'euros**

## 6 Conforter la réforme des finances publiques

Le Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) a été mis en place par le Gouvernement du Mali avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers. Il constitue le volet « Finances Publiques » du Programme de Développement Institutionnel (PDI) qui s'inscrit lui-même dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR).

Adopté par le Gouvernement le 20 avril 2005, le PAGAM-GFP a démarré en 2006. Il a permis d'enregistrer des progrès notables, en particulier dans les domaines de :

- (i) la réforme du système de passation des marchés publics avec l'adoption en 2008 d'un nouveau code répondant aux normes communautaires de l'UEMOA,
- (ii) l'interconnexion des services de la chaîne des dépenses à travers l'application PRED qui est maintenant à sa 5<sup>ème</sup> version,
- (iii) la préparation du budget sur la base des principes de la gestion axée sur les résultats à travers la mise en place des cadres de dépense à moyen terme dans les départements ministériels,
- (iv) la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale et
- (v) la formation des acteurs impliqués dans la gestion des finances publiques.

Aussi, de nombreux défis ont été relevés, notamment dans les domaines du contrôle interne et externe, de la comptabilité publique et de la gestion de la trésorerie.

La gestion de la comptabilité de l'Etat a également été renforcée avec l'opérationnalisation de l'Application Intégrée de la Comptabilité de l'Etat (AICE) au niveau de la Paierie Générale du Trésor (PGT) depuis le 2 janvier 2011, facilitant ainsi le suivi des délais de paiement pour près de 80% des dépenses budgétaires.

Le Gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par l'évaluation PEFA en 2011 à travers la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM-GFP). Les réformes de la gestion des dépenses publiques ont logiquement été marquées par la crise de 2012. Environ la moitié des actions prévues pour 2012 ont pu être mises en œuvre, à l'exception notable de quatre domaines qui ont connu des avancées : le cadrage et le suivi de l'exécution du budget, le suivi- encore perfectible - des arriérés de paiement, la gestion de la trésorerie, la stratégie du contrôle interne. Les actions entreprises ont permis d'enregistrer des progrès, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle interne avec l'adoption de l'approche d'audit par les risques et la réalisation d'une cartographie des risques dans les ministères de l'Education et de la Santé, et de l'exécution budgétaire à travers la soumission au parlement de la loi de règlement 2010 avec le certificat de conformité délivré par la section des comptes et la loi de règlement 2011.

Dans le cadre de la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT), des travaux importants ont également été menés, notamment le recensement de tous les comptes publics et l'élaboration d'un plan d'actions.

Les actions prévues dans le cadre du PAGAM-GFP pour 2013 visent à aller au-delà et porter sur les questions auxquelles le système GFP fait face. Les mesures à prendre ou à renforcer à cette phase du processus de réforme incluent celles visant à adopter le projet de loi portant lois de finances conformément à la Directive de l'UEMOA en vue de transposer la directive dans la législation nationale ; ainsi que le code de transparence dans la gestion des finances publiques ; à renforcer la gestion de la comptabilité de l'Etat

avec le déploiement de l'application intégrée de la comptabilité de l'Etat (AICE) au niveau des administrations financières (douanes et impôts) et l'opérationnalisation des interfaces avec les applications de recettes afin de couvrir l'ensemble des transactions effectuées au niveau central (paierie générale et Recettes Générales du District). **Aussi, le Gouvernement mettra en place un cadre de concertation Unique pour la sélection des projets publics pour rendre efficace le choix des projets et programmes et améliorer la gouvernance de ceux-ci.**

Un nouveau PEFA est prévu pour 2013 ainsi que l'évaluation à mi parcours du PAGAM/GFP.

La rationalisation des dépenses publiques sera au centre du renforcement de la gestion des finances publiques. L'objectif visé restera l'atteinte d'une plus grande efficacité dans la fourniture de services publics de base pour le bien-être de la population. Enfin, l'amélioration de la bonne gouvernance nous permettra de sécuriser le système de gestion des finances publiques tout en modernisant l'administration publique et en améliorant l'environnement des affaires. Prises ensemble, ces réformes vont nous permettre de poursuivre de façon durable les efforts entrepris pour réduire la pauvreté.

Pour une plus grande efficacité dans la gestion des finances publiques, le gouvernement, avec l'appui des partenaires techniques et financier s'investira pour :

- un renforcement du leadership national ;
- un meilleur alignement des PTF sur les procédures nationales, notamment dans le domaine de la passation des marchés.
- le renforcement des capacités à tous niveaux notamment les capacités statistiques ;
- le renforcement de la coordination, par une amélioration des cadres de concertations réguliers entre donateurs et Gouvernement : 1) La revue annuelle du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (1 fois/ an); 2) la Revue budgétaire conjointe (1 fois/an), 3) les revues sectorielles annuelles; 4) les Commissions mixtes Gouvernement-donneurs (3 fois/ an); 5) les rencontres MEF-Troika (1 fois/ mois) ; la Commission de suivi de la Feuille de Route pour la Transition.

**Le coût total des actions est évalué à : 15 milliards de francs CFA soit 22,9 millions d'euros**  
**Besoin de financement à rechercher : 10 milliards de FCFA soit 15,2 millions d'euros**

## **7 Relancer l'économie par l'appui au secteur privé, le renforcement de l'agriculture, l'investissement en infrastructures et l'emploi des jeunes**

### **7.1 Les événements de 2012 ont eu des conséquences économiques et sociales fortes**

La crise a eu des conséquences graves sur l'économie et l'emploi. Pour arrêter la dégradation de la situation économique et de l'emploi, le Gouvernement souhaite prendre des mesures visant à aider les entreprises à surmonter leurs difficultés, en rapport avec le patronat et l'ensemble des organisations sectorielles du Mali.

La prise des villes du nord par les mouvements rebelles a eu pour conséquence la destruction d'une partie importante du tissu économique et social des régions de Kidal, Tombouctou, Gao et principalement, de ces trois capitales régionales. Des boutiques et marchés ont été pillés, des bureaux de l'administration publique et des agences bancaires saccagés, des infrastructures de base détruites. Cette situation a entraîné des difficultés économiques importantes pour les régions du nord du Mali.

L'occupation de ces régions a eu des conséquences négatives sur l'activité des entreprises, dont l'arrêt des activités touristiques, hôtelières, commerciales et industrielles, la suspension des activités des projets d'investissement et d'infrastructure financés par les bailleurs de fonds, l'impossibilité pour les organisations non gouvernementales de poursuivre leurs activités de proximité et de porter une assistance humanitaire aux populations, le rapatriement des expatriés et l'arrêt de toutes activités bancaires.

### **7.2 Une stratégie de relance économique permettant en particulier l'insertion professionnelle des jeunes doit être mise en œuvre en coopération avec le secteur privé.**

Les principales actions envisagées pour assurer la relance économique sont, notamment : (i) l'identification des entreprises affectées par la crise et défiscalisation des dépenses liées à leur réhabilitation, (ii) l'apurement progressif des instances de paiement au Trésor public en faveur des entreprises, (iii) l'indemnisation des victimes de la crise, (iv) la mise en œuvre des mesures d'allègements fiscaux inscrites dans l'annexe fiscale de la loi de finances 2013, (v) la poursuite de la procédure de création du fonds de garantie du secteur privé, (vi) la réhabilitation des infrastructures de base à caractère économique (routes, énergie, télécommunications, etc), (vii) la mise à disposition de fonds destinés à la couverture des besoins en fonds de roulement des entreprises (trésorerie, acquisition d'équipements, remise en état des infrastructures, formation, renforcement des capacités, appui – conseil, innovations, recherches).

Compte tenu de l'importance du secteur bancaire pour l'économie, le retour des banques dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal est indispensable pour soutenir la reconstruction et le redémarrage des activités des entreprises.

### **7.3 Un soutien accru au développement rural est nécessaire**

- **Investir dans les filières agricoles doit permettre à la fois d'assurer la sécurité alimentaire, de créer des emplois en zones rurales et de stimuler la croissance économique.**

Les deux défis majeurs sont de faire en sorte que (i) le Mali redevienne le grenier à céréales et le premier producteur de viande, de lait et de poissons d'eau douce de l'Afrique de l'Ouest et se transforme en une puissance agro-industrielle, valorisant au mieux ses matières premières agricoles, (ii) et que, dans un contexte de changements climatiques profonds, l'intensification et la modernisation de l'agriculture soient compatibles avec la préservation de l'environnement et des ressources naturelles pour les générations futures.

Le secteur du développement rural est régi par la Loi d'Orientation Agricole de septembre 2006 qui fixe les orientations de la Politique de Développement Agricole (PDA) du Mali. Elle couvre l'ensemble des activités économiques du secteur agricole et péri-agricole. Par conséquent, les politiques sous sectorielles qui y contribuent sont parties intégrantes de la Politique de Développement Agricole et son Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA).

La Politique de Développement Agricole a pour trame : (i) la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des hommes en milieu rural et périurbain ; (ii) la souveraineté et la sécurité alimentaires du pays ; (iii) la réduction de la pauvreté rurale ; (iv) la modernisation de l'agriculture familiale et le développement de l'agro-industrie ; (v) la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ;(vi) l'aménagement agricole équilibré et cohérent du territoire et (viii) le traitement adéquat de la question foncière sécurisant les producteurs sur leurs terres.

Plus spécifiquement, la PDA vise principalement à promouvoir: (i) la création d'emplois et la réduction de l'exode rural ; (ii) l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural ; (iii) l'augmentation de la production et de la productivité agricoles ; (iv) l'amélioration des revenus des producteurs ; (v) l'augmentation de la couverture forestière et herbacée ; (vi) la restauration et/ou la préservation de la biodiversité.

- **Dans le cadre de l'appui au programme de développement agricole du Mali, il est opportun de prendre en compte la nécessité de sécuriser le fleuve Niger** qui est actuellement sujet à plusieurs agressions dont l'ensablement et l'invasion par les végétaux flottants nuisibles, la mise en valeur des immenses potentialités de la zone lacustre dans la Région de Tombouctou, qui constituent non seulement une ressource essentielle mais un véritable trésor, et enfin le développement de l'irrigation de proximité en faveur des producteurs des localités loin des grands bassins fluviaux (aménagement de bas fonds, petits barrages et autres retenues collinaires) .
- **Pour la mise en œuvre de ce programme, les axes d'intervention porteront tout d'abord sur quelques grands projets structurants majeurs pour le développement du secteur agricole :**
  - sur le Zone Office du Niger, l'objectif est de doubler les superficies exploitées à l'horizon 2017 ;
  - pour les régions du Nord, un grand programme sur la maîtrise de l'eau et le développement de la zone lacustre (système Faguibine, Tanda-Kabara, lacs Horo, Fati, Tagadji, etc.) ;
- **Pour appuyer le développement rural d'autres mesures sont envisagées :**
  - la préparation d'un programme pour l'utilisation des transferts de la diaspora malienne pour le développement socio économique.
  - la mise en place d'un véritable système de crédit agricole adapté aux besoins des différentes catégories d'agriculteurs ;
  - la création d'un grand Fonds fiduciaire multi bailleurs pour le développement agricole et rural au Mali permettrait de structurer l'appui au développement rural. Ce fonds pourrait venir en renfort du Fonds National de Développement Agricole créé en application de la Loi d'Orientation Agricole.
  - l'appui pour le retour et le renforcement des structures d'encadrement dans les régions du Nord suite à la destruction des matériels, des équipements et des biens immobiliers et l'apport d'un appui d'urgence pour la reconstitution de la base essentielle du Programme de Lutte contre le Criquet Pèlerin (la base de Gao a été pillée par les terroristes, de même que le Centre Régional de recherche Agronomique de Gao qui a été complètement saccagé).

- Les activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et des filières d'exportation peuvent être développées

Il existe un fort potentiel pour le développement d'industries agroalimentaires au Mali. Les principaux produits pourraient être davantage transformés sont les fruits et les légumes, le coton, le karité, la gomme arabique et les produits de l'élevage.

Ces transformations pourraient permettre de satisfaire les marchés intérieurs mais aussi être en grande partie exportés dans la sous-région et au-delà. Pour cela, il est nécessaire que la production s'élève et que des entreprises agroalimentaires se développent mais la clé reste la commercialisation à l'échelle internationale qui exige diverses conditions, en particulier l'accès aux infrastructures de transport et de conservation ainsi qu'une bonne compréhension de la part des acteurs des normes internationales.

Le Mali s'attache également à exporter certains produits frais non transformés (notamment la mangue, le haricot vert, le pois sucré) pour lesquels existe une demande importante en Europe et au Moyen Orient. A travers les programmes d'assistance liée au commerce, des efforts sont déployés pour appuyer les acteurs de la filière fruits et légumes en vue de répondre aux exigences réglementaires et commerciales des marchés internationaux. Ces efforts ont notamment permis d'augmenter la valeur des exportations de mangues de 135 % de 2005 à 2009.

#### 7.4 Les installations énergétiques et hydrauliques doivent être renforcées

L'approvisionnement énergétique constitue un défi de taille pour le Mali. La demande énergétique augmente plus rapidement que l'évolution du PIB (croissance d'environ 5 % par an du PIB contre 14 % pour la demande d'énergie primaire hors biomasse et plus de 10 % pour l'électricité), ce qui posera un problème de compétitivité économique, d'une part, et de sécurité d'approvisionnement énergétique, de l'autre.

A court terme, il est envisagé la remise en état des centrales électriques des centres urbains de la zone Nord, approvisionnement en carburants/pièces de rechange et la remise en état des stations de pompage / puits des centres urbains de la zone Nord, approvisionnement en carburants.

Au delà de l'urgence, les grands défis sont les suivants:

**Défis institutionnels:** Etablir un environnement des affaires compétitif durable et attractif pour les investisseurs et opérateurs privés ; Poursuivre la réforme du secteur; Instaurer une gestion saine de l'entreprise Energie du Mali (EDM SA) ; Réduire l'écart entre le prix de production de l'électricité et son prix de vente.

**Défis techniques :** Assurer la couverture des besoins en énergie électrique des populations et des activités socioéconomiques ; Assurer l'accès aux services énergétiques de base en milieu rural ; développer les Energies Nouvelles et Renouvelables (ENR) pour réduire la part du thermique dans la production.

**Défis financiers :** Créer un mécanisme de financement pour la promotion d'ENR chez les « communautés pauvres » (micro-crédit); Rechercher des financements à taux concessionnels pour l'extension du réseau de transport et de distribution et le développement des interconnexions avec les pays voisins; Rechercher le financement nécessaire à la réalisation des projets et programmes prioritaires.

Pour relever ces défis, il est prévu de: (i) Réaliser les centrales hydroélectriques, thermiques, solaires et éoliennes ; (ii) Réaliser les projets d'interconnexion avec les pays voisins ; (iii) Etendre le réseau de transport et de distribution d'énergie électrique ; (iv) Poursuivre la mise en œuvre du programme prioritaire de maîtrise et d'économie d'énergie et du plan de communication y annexé et de la stratégie d'efficacité énergétique ; (v) Constituer un stock national de sécurité de produits pétroliers ; (viii) Mettre en œuvre le Plan Directeur d'Investissements Optimaux (PDIO) du sous secteur de l'électricité et le Plan Directeur d'Electrification Rurale (PDER) ; (ix) Mettre en œuvre les stratégies ENR et Biocarburants ; (x) Poursuivre la réforme du secteur.

## 7.5 Financer des infrastructures de transport est essentiel

La vision du secteur des transports peut être exprimée ainsi: « un pays désenclavé grâce à des infrastructures appropriées, des services de transport efficaces, fiables et sûrs qui approvisionnent le pays à moindre coût, afin de répondre aux besoins des populations de façon pérenne, d'un point de vue social, économique et environnemental et, en conséquence, impulser le développement et la lutte contre la pauvreté ».

Les principales actions consisteront à :

- Assurer l'entretien courant des routes :
- Construire de nouvelles routes bitumées prioritaires dont les routes désenclavant les chefs lieux de régions (Tombouctou et Kidal notamment)
- Construire des pistes locales et communales
- Assurer le développement des autres modes de transport : (i) Réhabiliter la voie ferrée Dakar-Bamako ; (ii) Construire des quais dans les escales fluviales ; (iii) Construction et extension des aéroports du pays,

## 7.6 L'investissement dans les technologies de l'information et de la communication est prioritaire

**Pour un pays enclavé comme le Mali, il est difficile d'être compétitif dans la plupart des productions industrielles, compte tenu des coûts de transport plus élevés auxquels il doit faire face. Dans ces conditions, investir dans le secteur tertiaire semble judicieux. Le soutien au secteur tertiaire permettrait de renforcer l'ensemble du secteur privé. C'est particulièrement vrai pour les investissements dans l'enseignement, les activités de conseil, les services financiers et les technologies de l'information et de la communication (TIC).**

## 7.7 L'emploi des jeunes sera favorisé

La promotion de l'emploi des jeunes figure parmi les priorités nationales de l'Etat du Mali. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en œuvre de nombreux programmes visant à faciliter la création d'emplois décents et productifs pour les jeunes notamment le Programme Emploi Jeunes (PEJ) exécuté par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ). L'ambition est d'augmenter sensiblement le nombre **d'emplois décents**, c'est-à-dire d'emplois qui assurent un minimum vital, les droits fondamentaux, une protection sociale ainsi qu'un dialogue social continu.

Pour stimuler la création d'emplois décents pour les jeunes, il est prévu la mise en place d'une politique de diversification économique et d'approfondissement du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, le développement de la qualité de l'offre de travail, l'amélioration du cadre institutionnel régissant

le marché du travail et le fonctionnement de ce marché, la mise en œuvre de mesures ciblées pour donner une seconde chance aux jeunes (et moins jeunes) ayant quitté le système éducatif initial avec des qualifications et compétences insuffisantes, la promotion de la création d'emplois dans la fonction publique, dans le respect des normes et des équilibres budgétaires.

- En outre, l'enseignement technique et professionnel doit être privilégié, afin d'augmenter le nombre d'ouvriers et employés qualifiés dont les entreprises ont besoin. La Politique Nationale de Formation Professionnelle adoptée en juillet 2009 vise cet objectif.
- A l'heure actuelle, il faut signaler une certaine inadéquation entre les formations proposées et les besoins des entreprises. Une analyse sommaire de la configuration du secteur privé malien, de sa structuration et de ses potentiels a permis d'identifier 8 secteurs clés pour la demande de formation professionnelle : commerce général, agro-business, hôtellerie - restauration, BTP, mécanique - électromécanique - électronique, mines, coupe-couture-teinturerie, santé - assainissement.

*Par ailleurs*, un axe majeur concerne le développement de l'emploi local : il s'agit (i) d'affirmer le rôle de la commune dans la promotion de l'emploi ; (ii) introduire la dimension emploi dans les structures des collectivités locales ; (iii) mettre en place des « points –information emploi » dans les communes ; (iv) informer les responsables communaux des avantages de l'approche Haute intensité en main d'oeuvre, notamment pour la création d'emplois ; (v) lancer un programme d'appui aux communes pour la création d'emplois par des équipements réalisés en HIMO ; et (vi) initier des programmes pilotes de fixation de jeunes ruraux.

## 7.8 Le développement économique implique des mesures d'accompagnement

### Encourager l'accès au crédit du secteur privé

Les banques maliennes accordent en très large majorité des prêts sur moins de 6 mois, ce qui est un obstacle majeur à l'investissement pour les entrepreneurs. Compte tenu de cette contrainte, l'État a mis en place un Fonds national de garantie et d'investissement. Doté de 13 Mds, dont 10 fournis par l'Etat, il est sur le point d'être opérationnel. Les efforts pour faciliter l'accès au crédit seront poursuivis.

### Améliorer l'environnement administratif des affaires

- De nombreux progrès ont été réalisés au cours des dernières années mais l'environnement institutionnel continue à poser certaines difficultés aux entreprises. Certaines lenteurs administratives, la multiplicité des contrôles, le manque de clarté de certaines procédures et des décisions prises par les administrations sont des freins à l'investissement privés qui doivent progressivement être levés.

Le coût <sup>3</sup>total des actions est évalué à : 150 milliards de FCFA soit 228,6 millions d'euros  
Besoin de financement à rechercher : 100 milliards de FCFA soit 152,4 millions d'euros

---

<sup>3</sup> Ce coût ne tient compte ni des grands projets d'infrastructure de transport ferroviaire et aéroportuaire ni des projets d'intégration régionale et sous régionale.



## 8 Relever le défi de l'éducation

### 8.1. Dans l'enseignement primaire et secondaire, les objectifs transitionnels sont renforcés et aménagés par les besoins du court terme

Les stratégies d'éducation devront répondre aux préoccupations de toutes les populations maliennes et en priorité : rendre effectif le droit à l'éducation des filles et des garçons, y compris ceux appartenant aux groupes les plus vulnérables ; faire progresser l'alphabétisation des femmes et des hommes sur toute l'étendue du territoire national conformément à la loi d'orientation et aux recommandations pertinentes du Forum national.

Des mesures appropriées devront être prises, y compris des dispositions spéciales, pour faire face aux besoins éducatifs des populations déplacées mais également à celles restées en territoire occupé en matière d'éducation de base, d'alphabétisation et d'enseignement général.

Un dialogue politique devra être mené avec les partenaires de l'éducation (syndicats, collectivités, parents d'élèves), les partenaires techniques et financiers, les organisations non gouvernementales et la société civile pour la bonne réussite de l'année scolaire, le bon déroulement des examens, la mise en place d'un programme de scolarisation accélérée (rattrapage/passerelle) pour les déscolarisés précoces et non scolarisés âgés de 8 à 12 ans ou d'un programme d'alphabétisation et de formation préprofessionnelle ceux qui sont âgés de 9 à 15 ans, la mise en place d'un programme vigoureux d'alphabétisation (ouverture 454 centres alpha et réouverture du Centre d'Alphabétisation Féminin de Bourem) et de formation qualifiante aux métiers.

Les curricula et le temps d'apprentissage devront être reformulés autour des apprentissages essentiels et de plus longue durée.

- **Relever le défi à court terme implique des actions sur les infrastructures, mais aussi les formations et les contenus.**

En dépit d'un contexte très difficile, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour chaque enfant ait accès à l'éducation, y compris au Nord-Mali.

Les défis à relever sont immenses : quelque 800 000 enfants en âge scolaire affectés par la crise n'ont pas accès à l'éducation et ont besoin d'une approche pédagogique adaptée ; près 1 200 000 enfants âgés de 8 à 15 ans non scolarisés, ont besoin de programme passerelle pour intégrer et compléter l'éducation de base ; 2 486 écoles doivent être réhabilitées (construction de nouvelles salles de classe, mise en place de cantines scolaires, fournitures d'équipements et de matériel pédagogique) ; 2 486 directeurs d'écoles et 12 578 enseignants ont besoin d'être formés à l'éducation en situation d'urgence ; 2 486 directeurs d'écoles et 12 578 enseignants ont besoin d'être formés à l'éducation en situation d'urgence et à la promotion de la paix , à la citoyenneté et à la protection des enfants, particulièrement les filles contre les abus et les violences.

Le programme pour faire face à l'extrême urgence doit permettre aux enfants restés en territoires occupés, et qui ont déjà perdu une année scolaire, pour la plupart, de valider une année scolaire 2012-2013 normale. Les actions à réaliser porteront sur : la dotation des enfants de l'école fondamentale d'un kit d'élève et de chaque maître d'un kit d'enseignement pour l'année scolaire 2013/14 afin de soulager les parents de ces élèves de frais scolaires supplémentaires ; la mise en place d'abris provisoires (tentes) pour accueillir les élèves qui n'ont plus de bâtiments scolaires ; l'acquisition de mobiliers scolaires pour compenser le pillage ; la mise en place un dispositif de prise en charge psychosocial des enfants affectés

par le conflit et exposés aux violences et abus ; la mise en place de cantines scolaires pour la fourniture d'au moins un repas par jour ; l'identification et la préparation psychologique des maîtres et leur acheminement dans les écoles d'affectation ; l'organisation de cours de rattrapage et de classe passerelle pour les enfants d'âge compris entre 8 et 15 ans non scolarisés ou déscolarisés précoces ; l'identification d'un mécanisme pour assurer le maintien des enseignements et de l'administration dans les localités du nord et assurer un niveau adéquat de motivation pour ce personnel ; l'établissement de cartes scolaires dans les régions du nord du pays ; la formation des maîtres (y compris les enseignants volontaires recrutés par les communautés du nord) pour enseigner la protection, la tolérance et le civisme aux élèves, dans le souci de la construction d'une paix durable et de la prévention des violences et abus ; le renforcement des capacités de planification de gestion et de suivi des collectivités territoriales et la coordination avec les services du ministère afin d'assurer la bonne conduite de l'année scolaire 2013-2014 et la préparation de la prochaine rentrée scolaire.

Sont également prévus : l'ouverture de centres d'éveil et d'apprentissage de la petite enfance ; la formation en appui psychosocial de l'ensemble des personnels enseignants affectés par la crise ; la conduite d'actions spécifiques à l'endroit des groupes vulnérables, y compris les filles/femmes et les personnes en situation de handicap ; le renforcement des capacités des administrations déconcentrées et décentralisées ; le renforcement des capacités du Centre d'Education pour l'Intégration (CEI) de Bénéna et mise en place de trois nouveaux CEI aux frontières avec le Niger, la Mauritanie et l'Algérie.

*La première période allant de février à juin 2013*, vise à boucler l'année scolaire 2012-2013 dans les meilleures conditions et à organiser les examens de fin d'année scolaire dans les zones du sud pour les élèves déplacés, ceux résidant au Sud (Mopti, Ségou, Sikasso, Kayes, Koulikoro, District de Bamako) et pour ceux qui seront encore dans les camps de réfugiés. Les examens se dérouleront au mois de juin. Les 2 687 élèves au Burkina poursuivront leurs études dans le système Burkinabé, tandis que les 3 960 de la Mauritanie et les 3 213 du Niger feront leurs études conformément au curriculum malien.

*La deuxième période, allant d'avril à septembre 2013* verra le démarrage et l'intensification des cours de rattrapage et l'organisation des examens en septembre pour les élèves restés au Nord (Gao, Tombouctou, Kidal, Mopti) et ceux qui seront de retour des camps de réfugiés. Les candidats vont composer dans toutes les disciplines du programme.

*La troisième période, allant de Septembre 2013 à juin 2014*, verra le démarrage et l'expansion des programmes passerelle pour les enfants non scolarisés ou déscolarisés précoces, le bon déroulement de l'année scolaire pour les écoles du classique et l'organisation des examens de fin d'année scolaire.

Le retour des enseignants au Nord, conformément à la feuille de route, sera basé sur le volontariat. Une campagne de communication sera menée à l'effet de susciter un retour massif sinon conséquent des enseignants au Nord. Pour atteindre ce résultat, il leur sera alloué une prime de zones (touchées ou affectées par le conflit) et un mécanisme permettant le versement ou remboursement rapide des frais de transport sera mis en place et une formation pour une remise à niveau des enseignants. La campagne de communication utilisera tous les canaux disponibles (Radios Nationales et de proximité, la télévision, la presse écrite, la téléphonie mobile, le site web du ministère de l'éducation). Des responsables seront identifiés ainsi que les groupes cibles bénéficiaires par catégorie des messages spécifiques. Un mécanisme de suivi et de soutien seront mis en place pour assurer la présence de ces enseignants dans les écoles et leur allouer un soutien psychosocial pour faciliter leurs réintégrations dans les communautés. Un fond de roulement en appui aux écoles communautaires sera également envisagé afin d'assurer le maintien du fonctionnement des enseignements dans ces établissements mais aussi accroître la scolarisation des enfants, surtout des plus vulnérables.

La formation des enseignants préalablement à leur retour portera sur la pédagogie des grands groupes, des classes multigrades, l'appui psychosocial, l'éducation aux risques des mines, l'éducation à l'hygiène, l'éducation à la paix, à la tolérance et à la protection contre les violences et les abus. La formation à leur métier des enseignants volontaires répondant à certains critères sera mise en place et les enseignants volontaires seront pris en charge soit en heure supplémentaire pour le secondaire, ou par un forfait pour le fondamental.

La protection et la sécurité des élèves et du personnel de l'éducation pose comme préalable la dépollution systématique des sites identifiés et la mise en place d'une collaboration civilo- militaire pour le partage d'information. Les actions prioritaires porteront sur : l'organisation des populations pour exercer une surveillance communautaires de nature à protéger l'école et à alerter les autorités compétentes en cas de besoin ; la formation des communautés, des enseignants et personnel d'encadrement à l'identification de la présence de restes explosifs de guerre dans ou autour des écoles et de l'administration scolaire ; la mise en place d'un dispositif de référencement pour prise en charge des enfants et des enseignants victimes d'agressions physiques, verbales ou sexuelles ; la sensibilisation des enseignants, jeunes et éléments des forces armées sur le VIH et le Sida pour éviter la propagation des épidémies et des maladies sexuellement transmissibles.

Afin de réduire les disparités en genre et promouvoir l'inclusion sociale, un nombre d'activités de communication et de mobilisation sociales seront menées pour motiver et soutenir les parents et les communautés les plus vulnérables à scolariser leurs enfants particulièrement les filles et à les maintenir à l'école en cas de crise.

Pendant la période d'avril à septembre, les priorités vont également porter sur les préparatifs d'une rentrée scolaire normale 2013-2014 dont on réunira les meilleures conditions, avec de nouvelles normes de qualité, sur la base d'un dialogue social rénové ; l'on veillera également à engager des programmes vigoureux d'alphabétisation, de formation aux métiers et de promotion des langues nationales sur la base d'une charte et d'une politique nationales.

- **Relever le défi à moyen-terme et long terme conduit à envisager une refonte des programmes scolaires**

Les actions sur le moyen terme porteront sur la consolidation des interventions de la phase d'urgence pour assurer la scolarisation les enfants déscolarisés dans les terroirs occupés et accueillir les populations déplacées ou réfugiées au fur et à mesure de leur retour. Les interventions seront basées sur la réalisation d'un état de lieux plus complet et un plan d'action à moyen terme. Une refonte des programmes scolaires pourrait être envisagée ainsi que la mise en place d'un programme nationale de rattrape scolaire de qualité pour les enfants non scolarisés et d'un système de protection sociale afin d'assurer que les enfants issus de familles vulnérables puissent poursuivre et finir leurs scolarisations même en cas de choc ou et de crise.

Les actions sur le long terme anticipent la normalisation de la situation et le développement du système éducatif en termes d'expansion et de qualité dans la poursuite des objectifs de la scolarisation primaire universelle (SPU).

L'amélioration de la gouvernance sera poursuivie à travers :

- l'établissement d'une carte scolaire pour s'assurer d'avoir des données complètes sur les besoins et interventions en éducation dans l'ensemble du pays ;
- le développement et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités de gestion, de suivi et d'évaluation des services du Ministère aux niveaux central et déconcentré, ainsi qu'au niveau des collectivités territoriales ;

- le renforcement du contrôle interne afin d'assurer le respect des normes et procédures de mise en œuvre, incluant tout ce qui concerne la passation des marchés ;
- la Mise en œuvre les recommandations des audits passés du PISE ;
- le début des réflexions et travaux pour le développement du nouveau Programme décennal de développement de l'éducation et de son PISE.

## 8.2. Les besoins de l'enseignement supérieur ne sauraient être négligés

Dans le cadre d'une stratégie d'urgence pour l'enseignement supérieur, dont les problèmes récurrents ont été exacerbés par la crise et de manière à assurer la stabilité d'un secteur social volatile, le plan d'actions d'urgence du secteur comporte quatre axes stratégiques.

- ***Améliorer la gouvernance***

Le fonctionnement des cinq universités de Bamako et des grandes écoles doit être amélioré, notamment par : l'application de la réforme de l'enseignement supérieur, avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance, de l'autonomie des établissements et des organes de gouvernance ; la mise en œuvre d'un système d'information et de gestion (SIGES) commun aux institutions de l'enseignement supérieur, dont des outils informatiques de gestion universitaire permettant la maîtrise des moyens et des heures supplémentaires ; la mise en place d'outils d'assurance-qualité et de suivi-prospective.

Ceci implique concrètement la formation des personnels administratifs et enseignants à la gouvernance, la mise à niveau des équipements, systèmes informatiques et réseaux des établissements, l'acquisition des logiciels et la formation à leur utilisation, l'équipement des organes de gouvernance, la mise en place d'une agence autonome de qualité et de cellules qualité dans les établissements.

- ***Améliorer la qualité de l'offre de formation, diversification et professionnalisation des filières***

L'adaptation de l'offre de formation à la demande passe par le basculement définitif dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD) adopté et appuyé par l'UEMOA, le développement des nouvelles filières professionnelles identifiées par l'UEMOA et en prise avec la demande du secteur économique et la demande étudiante, la création d'Instituts supérieurs de technologie appliquée (équivalent des IUT français), la mise en place progressive de bibliothèques et la formation des formateurs. Cette dernière a pour but d'assurer la relève des enseignants de rang magistral et d'atteindre une masse critique d'enseignants, d'initier une démarche d'approche par compétences dans le supérieur et d'assurer la qualité de l'enseignement secondaire et de base en appuyant les écoles et institutions de formation initiale des formateurs.

Les actions d'urgence dans le domaine passent par la formation des acteurs à la conception de programmes, l'équipement et la formation des enseignants d'une vingtaine de formations professionnelles, la conception du plan de déploiement des Instituts supérieurs de technologie appliquée et des bibliothèques, l'envoi massif des assistants non docteurs en formation doctorale (y compris selon les filières de formation, dès le niveau Master II), l'appui à la mise en place de formations et écoles doctorales locales, la mise en place d'ateliers de formation à l'approche par compétences, l'appui aux écoles de formateurs dans la création et l'application de nouveaux curricula, la mise en place de dispositifs de remédiation spécifiques, l'équipement de ces institutions de formation des formateurs.

- ***Développer l'usage pédagogique des nouvelles technologies***

Très peu utilisées actuellement dans les établissements du supérieur, les nouvelles technologies et particulièrement la mise en place de plateformes numériques de travail et de dispositifs d'enseignement à distance doivent fortement contribuer à la régulation des problèmes dus aux sureffectifs dans les locaux

existants, en dupliquant les enseignements, en les mettant en ligne et en permettant de construire une offre à distance, pour appuyer le développement en région des formations. Elles peuvent également et immédiatement apporter un appui aux lycées du Nord (au travers des écoles de formateurs, ENSUP et ENETP. Les dispositifs d'enseignement à distance pourraient fortement alléger les contraintes et problèmes de qualité dus au manque actuel d'enseignants formés, en complétant les offres de formation de modules réalisés à distance par des partenaires extérieurs, voire de formations diplômantes entières.

Ceci implique, outre l'équipement des institutions d'enseignement supérieur et le développement des plateformes numériques, la formation des enseignants à la conception de supports et de diplômes en *e-learning*, la mise en place de conventions inter-établissements

- ***Décentraliser l'enseignement supérieur***

Le renforcement de l'université de Ségou et la mise en place des deux pôles universitaires régionaux à Sikasso et Tombouctou, en plus des Instituts supérieurs de technologie appliquée, permettra d'amorcer la décentralisation du système, de donner des perspectives d'avenir aux jeunes en région, de mettre en place des institutions créatrices d'emploi et de développement dans ces villes et de désengorger les institutions bamakoises.

Ceci implique un appui à l'équipement et au pilotage des nouvelles structures mais aussi un appui à la réflexion sur les besoins régionaux et la conception de filières servant le tissu économique local, ainsi qu'un appui à la construction de locaux.

**Le coût total des actions est évalué à : 125 milliards de FCFA soit 190,6 millions d'euros**  
**Besoin de financement à rechercher : 85 milliards de FCFA soit 129,6 millions d'euros**

## 9 Garantir l'accès à des services sanitaires de qualité pour tous

### 9.1. Accès aux services de santé de base

Le conflit armé dans le nord, avec la partition de fait du pays a entraîné un mouvement massif des populations. Cette crise a significativement affecté le système de santé en général et l'offre des services en particulier et ce, dans les régions du nord comme dans celles du sud du Mali, avec un afflux important de déplacés internes vers le sud. En plus des victimes humaines liées au conflit, des violences sur les femmes, des scènes de destruction et de pillage des infrastructures sociales et sanitaires et des équipements ont été observés.

Les risques de flambées d'épidémies ont été très élevés du fait du mouvement massif des populations, des conditions précaires des personnes déplacées, du profil épidémiologique des districts sanitaires affectés par les crises (épidémies récurrentes de la méningite, zones impaludées) ; du faible taux de couverture vaccinale notamment contre la rougeole, de la perturbation du système de surveillance épidémiologique dans le nord.

Dans le cadre de la prise en charge des questions humanitaires, certains PTF à travers les ONG ont fourni des appuis aux populations pour la continuité des services (zones sous occupation et zones ayant reçu les déplacés). Il s'agit :

- la prise en charge des urgences médico chirurgicales ;
- la conduite des activités de vaccination couplées à la supplémentation à la vitamine A et le déparasitage ;
- la dotation en médicaments et consommables.

La relance totale des services de santé dans les régions du Nord est une priorité absolue pour le Gouvernement. Cela requiert la réhabilitation et l'équipement des bâtiments vandalisés, les primes d'incitation pour le retour du personnel de santé ayant abandonné leur poste, et un appui au fonctionnement pour permettre la réalisation des activités prioritaires et la disponibilité de médicaments et de consommables.

Une attention sera portée également sur les régions du sud pour consolider les acquis et répondre aux besoins des populations déplacées. Le département de la santé poursuivra les efforts pour offrir la disponibilité des services sanitaires de qualité dans le contexte de la crise politico- sécuritaire et sociale sur l'ensemble du territoire.

### 9.2. Lutte contre le VIH/SIDA

- **Contexte**

Aujourd'hui dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal et une partie des régions de Mopti et de Ségou, les activités de prévention et de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH ne se fait plus correctement à cause de la destruction partielle ou totale des centres de soins, de l'absence de médicaments et du déplacement des personnels de santé qualifiés et des autres acteurs concernés.

D'autres pays africains ont connu une élévation significative du taux de prévalence du VIH/SIDA, au cours des conflits qu'ils traversaient. Dans le contexte de conflit que connaît le Nord-Mali, il est urgent d'élaborer une stratégie appropriée pour des interventions adaptées afin de venir en aide aux populations restées sur place, ou déplacées et les hommes en uniforme. Sur l'ensemble du territoire, il est important de s'assurer

que toutes les personnes vivant avec le VIH et sous traitement continuent d'avoir accès au traitement et les populations vulnérables aux services de prévention.

A l'heure actuelle, le nombre de personnes infectées est estimé à environ 100 000. Cela fait un taux de prévalence de 0,7% alors qu'en 2006, le taux de prévalence était de 1,3%. 80% des malades sont pris en charge par l'appui international.

- **Orientations**

Face au contexte particulier auquel le pays est confronté, le Gouvernement du Mali a élaboré un plan d'urgence de lutte contre le VIH/SIDA. La responsabilité de la mise en œuvre de ce plan incombera au Secrétariat exécutif du haut conseil national de lutte contre le sida. Celui-ci collaborera avec la Direction du service de santé des armées, les cellules sectorielles des Ministères clés (Santé, Sécurité Intérieure et Protection Civile, Défense, Jeunesse, Transport, Administration territoriale, Affaires étrangères, Action humanitaire) ainsi qu'avec les ONG et les associations. Son coût est estimé à environ 1,4 Md de FCFA, soit environ 2,8 millions de dollars.

Ce plan prévoit que les activités courantes de prévention et de prise en charge seront renforcées. Il prévoit également des actions destinées à répondre aux spécificités de la situation, à savoir :

- la sensibilisation des militaires et des communautés sur le VIH/SIDA
- la réhabilitation des centres de dépistages endommagés
- la réhabilitation des sites de prévention de la transmission mère-enfant (PTME)
- la réhabilitation des centres de prise en charge

Plusieurs mesures doivent permettre d'assurer une mise en œuvre efficace de ce plan d'urgence :

- le renforcement de la coordination tant au niveau central qu'au niveau des régions concernées
- le renforcement du partenariat public-privé à travers la contractualisation pour le suivi biologique des malades ;
- le renforcement de la prévention du VIH/SIDA à travers la contractualisation avec les associations et ONG pour les interventions auprès des groupes vulnérables.

### **9.3. Accès aux services de Santé de la Reproduction (SR) y compris les services de planification familiale (PF).**

Compte tenu de l'écart assez important entre les cibles nationales en matière de l'OMD-5, le taux de fécondité élevée avec une croissance démographique de 3,6% par an, le Mali a élaboré et mis en œuvre la Politique Nationale de Population et le Programme d'Actions et Investissements Prioritaires en matière de Population 2010-2014 visant notamment à réduire le taux de natalité

Le nouveau plan décennal de développement sanitaire et social a hiérarchisé les pistes stratégiques et des interventions innovatrices afin d'aboutir à une réduction significative de la mortalité maternelle et d'accroître l'utilisation des services publics et privés de la Santé de la Reproduction notamment la Planification Familiale. Un nouveau plan Stratégique de Santé de la Reproduction sera élaboré pour harmoniser les interventions dans ce domaine et tenir compte des nouvelles priorités en PF et SR.

Dans ce cadre, l'accès aux services de planification familiale est un élément clé qui permettra non seulement de réduire la mortalité maternelle mais aussi surtout de maîtriser la croissance démographique.

**Le coût total des actions est évalué à : 125 milliards de FCFA soit 190,6 millions d'euros**  
**Besoin de financement à rechercher : 85 milliards de FCFA soit 129,6 millions d'euros**

## 10 Soutenir les projets culturels, touristiques et artisanaux, au cœur du « vivre-ensemble »

### • Contexte

La culture, le tourisme et l'artisanat au Mali occupent une place prépondérante dans le processus de développement, car facteurs d'intégration politique et sociale, de paix et source de revenus par la valorisation des productions artistiques et la création d'emplois. Malheureusement, **ces secteurs sont parmi les plus éprouvés par le conflit armé que le Mali a connu au cours des douze derniers mois.** Le patrimoine culturel a été détruit (mausolées et autres édifices religieux) par les terroristes et les expressions immatérielles (danses, chants et cérémonies festives) ont été prohibés. Le ralentissement, voire l'arrêt du tourisme a entraîné la fermeture de beaucoup d'établissements hôteliers et touristiques et donné un coût d'arrêt à la production artisanale particulièrement dans les zones nord du pays.

**Le secteur qui permet le mieux de jauger la capacité de résistance du Mali à la crise, ainsi que de contribuer à la reconstruction du pays, la réconciliation et à la consolidation de la paix, c'est certainement celui de la culture.** Tout a été pourtant mis en œuvre pour faire disparaître notre patrimoine culturel. Les terroristes en s'attaquant aux valeurs culturelles inestimables du Mali, voulaient porter atteinte à notre identité culturelle, et ainsi hypothéquer le développement harmonieux du pays.

Cette richesse culturelle fait la renommée du pays : les mausolées et les manuscrits de Tombouctou, comme la cosmogonie Dogon ou les voix des grands chanteurs et chanteuses maliens fascinent, sur les cinq continents. Par ailleurs, en ce qui concerne les prix et trophées, le Mali détient cinq (5) Grammy Awards, quatre (4) Victoires de la Musique, trois (3) Etalon du Yennenga. Cette richesse culturelle a été très affectée par la crise de 2012. En particulier, les mausolées de Tombouctou ont été quasi intégralement détruits tandis que nombre de manuscrits ancestraux abrités dans cette ville ont été perdus.

### • Orientations et actions prioritaires

A la lumière des événements récents, il convient de cerner l'importance du secteur culturel dans la résolution de la crise. En effet, **la culture articule les exigences de la paix et celles d'un développement endogène.** La nécessité s'impose dans le contexte actuel du Mali d'évaluer et de renforcer les actions entreprises dans le domaine de la culture, de créer de nouveaux outils afin de prendre de nouveaux engagements pour conférer à la culture la place de choix dans le développement durable et pour l'intégration harmonieuse des communautés multiculturelles.

Le plan d'action pour la réhabilitation et la promotion du patrimoine culturel ainsi que la sauvegarde de manuscrits anciens élaboré et adopté conjointement avec l'UNESCO et la France le 18 février 2013 à Paris, prévoit :

- le soutien au patrimoine culturel par la reconstruction et réhabilitation des sites et monuments endommagés pendant le conflit, et la revitalisation des éléments immatériels et l'encouragement à la création et au développement des échanges culturels ;
- la mise en place de mesures pour la sauvegarde durable des manuscrits le renforcement des capacités en vue de rétablir les conditions appropriées pour la conservation, l'entretien, la gestion et la sauvegarde du patrimoine culturel et des manuscrits ;
- la promotion de la tolérance, de la laïcité et de la diversité des expressions culturelles ;
- la contribution du secteur à l'apaisement du climat politique et social, condition sine qua non à la bonne tenue des élections ;
- une reprise durable des activités économiques liées au secteur de la culture (tourisme culturel, événements et produits artistiques et culturels).
- la mise en œuvre d'un programme de dialogue intra et intercommunautaire pour restaurer la cohabitation et le vivre ensemble entre populations des régions du Nord et entre populations du Nord et du Sud. A cet effet, un comité de réflexion est à pied d'œuvre au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire pour appuyer ce dialogue.



Concernant les secteurs tourisme et artisanat, le Gouvernement a adopté en juin 2010 la stratégie de développement du tourisme et le Document de Politique Nationale de Développement du Secteur de l'Artisanat (PDSA), pour une meilleure exploitation des potentialités de ces deux secteurs. Dans ce cadre, le gouvernement s'engage à relever les principaux défis suivants :

- (i) faire du tourisme un facteur contribuant à la réduction de la pauvreté, par une meilleure implication des communautés à la gestion des sites touristiques, le développement local sur les potentialités touristiques du terroir, et l'intégration du tourisme dans les programmes de Développement Durable du Mali ;
- (ii) promouvoir l'écotourisme au regard de la richesse du patrimoine naturel et culturel du Mali.
- (iii) mettre en place de systèmes de financement adaptés pour la création et le développement des entreprises artisanales ;
- (iv) améliorer la productivité et la compétitivité des artisans et des entreprises artisanales par un meilleur accès à une gamme élargie de services pour leur développement.

**Le coût total<sup>4</sup> des actions est évalué à : 15,5 milliards de FCFA soit 23,6,0 millions d'euros**  
**Besoin de financement à rechercher : 10 milliards de FCFA soit 15,2 millions d'euros**

---

<sup>4</sup> Ce coût intègre les appuis au secteur du tourisme et de l'artisanat

## 11 Promouvoir la place des femmes dans tous les secteurs

### 11.1 Les grandes orientations sont claires

- *Contexte*

Le Mali accorde une priorité à la promotion de la femme. Avec l'adoption le 24 Novembre 2010 de la Politique Nationale Genre, le Gouvernement du Mali s'est résolument engagé pour la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. De façon spécifique, la PNG-Mali cible le renforcement de la capacité économique des femmes, la reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités économiques d'emploi et aux facteurs de production. La mise en place du fonds spécial, annoncé dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement à l'Assemblée Nationale en Juin 2011, pour assurer l'opérationnalisation effective de ce document de politique exprime l'engagement fort du Gouvernement du Mali en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle atteste la matérialisation d'une part du fonds d'affectation spéciale pour la femme dans le cadre de la décennie africaine de la femme. D'autre part, chaque département sectoriel a pris en compte les actions prioritaires de lutte contre les inégalités de genre dans leurs plans et programmes budgétaires.

- *Défis*

Le défi majeur est d'instaurer, de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles en agissant sur les barrières juridiques, économiques, politiques, sociales et culturelles afin que le sexe ne soit plus un déterminant des rôles sociaux, ni un facteur de discrimination. Le renforcement des capacités économiques des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ainsi que la représentativité des femmes à des postes clés de décision et électifs sont des enjeux majeurs qui doivent faire l'objet d'un ciblage spécifique et des actions rigoureuses.

- *Orientations*

Dans le cadre de sa volonté de contribuer au développement inclusif et durable des zones rurales du Mali, le gouvernement du Mali, à travers le Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant, les organisations de la société civiles féminines, en partenariat avec les partenaires techniques et financiers, notamment le groupe Genre des partenaires techniques et financier, souhaite mobiliser des fonds pour pallier aux problèmes de genre en fonction des axes de la PNG/Mali et la situation sécuritaire et institutionnelle du pays :

### 11.2 Les projets sont nombreux

- *Participation des femmes aux sphères de décision et à la résolution durable du conflit*

Au Mali, les femmes bien qu'étant présentes et initiatrices de tous les grands changements dans le pays, les femmes n'arrivent pas à capitaliser ces succès pour une meilleure participation à la prise de décision au niveau local et national. Le processus de transition et de consolidation de la paix constitue une opportunité à saisir en vue d'une prise de décision législative et réglementaire en faveur d'une participation accrue des femmes dans la gestion des affaires publiques, de protection des droits des femmes et de consolidation de la paix. Il est donc nécessaire d'apporter une réponse multiforme pour favoriser la participation des femmes à la consolidation de la paix dans le pays et aussi pour le positionnement stratégique des femmes dans les organes post transition. Pour l'atteinte de ces objectifs, il est nécessaire de (i) Soutenir l'implication des femmes à au moins 30% dans les organes de gestion de la crise/transition et post crise, de négociation, de gouvernance politique et au processus électoral à tous les niveaux ; (ii) mettre en place un vaste programme de renforcement des

capacités en médiation, négociation, prévention, gestion des conflits et consolidation de la paix au bénéfice des Femmes au niveau national et local, notamment des cases de la paix pour les femmes au niveau local ; (iii) renforcer les capacités techniques et opérationnelles des organisations féminines de la société civiles et les défenseurs des droits des femmes ;

- ***Mise en place de 5000 Plateformes Multifonctionnelles***

Dans le cadre de sa volonté de contribuer au développement inclusif et durable des zones rurales du Mali, le gouvernement du Mali, à travers le Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), souhaite mobiliser les partenaires au développement pour étendre le programme d'entreprises Plates-formes Multifonctionnelles (PTFM) à 5000 nouveaux villages sur l'ensemble du territoire national. La pénibilité des tâches domestiques des femmes rurales et des femmes en particulier par le manque de temps, d'énergie et de ressources pour s'occuper d'elles-mêmes et de leurs enfants, de générer de la richesse en milieu rural, l'absence d'une source d'énergie abordable, fiable et accessible, sont autant d'handicaps au développement économique, social et humain des communautés rurales au Mali. Ce Programme profitera directement à 5 000 localités (de moins de 2 000 habitants chacune), soit une population bénéficiaire de l'ordre de 5 à 7 millions de personnes en milieu rural, constituées de femmes à plus de 50%.

- ***Promotion des droits des femmes et Prise en charge des Femmes et filles victimes de violences basées sur le Genre, notamment du fait du conflit au Mali***

Le Code des personnes et de la famille du Mali qui a été adopté en 2009 et réadapté en 2011 au Mali montre les efforts restant à faire pour la promotion des droits des femmes dans le pays. L'application violente de la charia pendant 10 mois dans les régions Nord occupé a montré les privations importantes auxquelles les femmes pouvaient être soumises au Mali (mariage forcé et précoce, flagellation, interdiction des loisirs etc.). Bien que les violences basées sur le Genre et l'excision soient déjà très important dans le pays, la crise au Nord du Pays a exacerbé les cas de viols. A ce jourle Mali dispose de 24 centres d'autopromotion et 10 maisons de la Femme qui seront exploitées pour une prise en charge holistique (psychosociale, juridique et médicale) des cas de VBG et la mise en place/le renforcement des cliniques juridiques, des unités de prise en charge holistique surtout dans les régions Nord du Pays ainsi que des Centres d'hébergement pour les femmes rejetés. Des actions de sensibilisation et de renforcement du cadre juridique, notamment le plaidoyer pour la mise en place d'un fonds d'indemnisation des victimes de viols permettra de mieux sécuriser les femmes ainsi que des actions visant la révision de certaines dispositions du code des personnes et de la famille.

- ***Fonds d'Appui à l'Autonomisation des Femmes et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE) et d'assistance aux femmes déplacées et retournées***

Comme inscrit dans la PNG/Mali, un fonds d'appui à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de la femme a été adopté au Parlement en Janvier 2012 qui a trois guichets : (i) le guichet appui économique aux femmes ; (ii) le guichet leadership féminin ; (iii) le guichet prise en charge des enfants en situation difficile. Une assistance économique aux femmes déplacées est en cours et sera renforcée au niveau de celles qui seront de retour dans leur lieu d'origine. L'alimentation de ce fonds par les partenaires permettra au Mali de renforcer l'autonomisation économique et politique des femmes, notamment pour les élections à venir et l'impact négatifs de la crise sur les femmes opératrices économique, femmes rurales et commerçantes ;

- *Prise en compte du Genre dans les budgets, projets et programmes y compris les actions humanitaires*

La prise en compte du Genre dans les budgets, projets, programmes y compris les actions humanitaires est nécessaire et reste une priorité. Il s'agira pour le Mali de continuer la mise en œuvre de la stratégie nationale de planification et budgétisation sensible au Genre et de l'étendre dans au niveau décentralisé dans les plans et projets au niveau local. Il faut noter que le Mali a déjà élaboré deux rapports Genre annexé à la loi des finances 2012 et 2013 sur la base des informations fournies par 15 départements ministériels et 135 communes ont intégré la dimension Genre dans leurs plans locaux de développement. Il reste à mettre en œuvre les engagements visant la réduction des inégalités de Genre dans les secteurs et surtout à veiller à perfectionner le système de suivi sensible au Genre. Un accent particulier sera porté sur l'intégration du Genre dans la réponse humanitaire.

**Le coût total du Programme est évalué à 49,8 milliards de francs CFA sur la période de deux ans soit 75,9 million d'euros**

**Besoin de financement à rechercher : 40 milliards de FCFA soit 61,0 millions d'euros**

## 12 Intégrer le volet environnement dans les politiques et les stratégies

- **Contexte**

Le Mali doit faire face à des défis environnementaux majeurs : désertification, ensablement du fleuve Niger, pénurie en eau, dégradation des sols et du couvert végétal, perte de la biodiversité, changement climatique, pollutions urbaines et rurales. A moyen terme, la dégradation des sols et du couvert végétal constitue un obstacle majeur à l'ambition affirmée de faire du Mali une puissance agroindustrielle. A l'échelle nationale, plus de 500 000 ha de forêts disparaissent chaque année dont 400 000 pour l'exploitation de bois et 100 000 pour l'extension des surfaces cultivables.

A l'heure actuelle, la prise en compte des défis environnementaux dans les différentes stratégies et politiques sectorielles est réelle mais insuffisante. Si l'environnement est considéré comme le socle de toute durabilité dans les politiques de développement rural, il est souvent négligé dans d'autres politiques sectorielles, alors que ces dernières peuvent avoir un impact environnemental majeur, en particulier les politiques énergétiques, minières, industrielles et de transport.

Le Gouvernement entend remédier à cette situation. L'enjeu est primordial étant donné que l'exploitation des ressources naturelles (sol, couvert végétal, eau, faune aquatique et terrestre) et les pollutions devrait s'accroître en raison de la croissance de la population et des divers besoins en produits agricoles, d'élevage et forestiers.

- **Orientations**

- *La gestion durable des Terres*

Pour l'heure, les efforts se concentrent sur la préservation des sols et du couvert végétal ainsi que sur la lutte contre la désertification avec l'élaboration d'un *Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres (CSI/GDT)*.

Jusqu'à ce jour, les financements pour la Gestion durable des terres ont représenté 4% du budget de l'Etat. Les expériences menées jusqu'à lors étaient réalisées dans le cadre de projets ponctuels essentiellement financés par les partenaires techniques et financiers et selon une approche sectorielle alors que la gestion durable des terres est une question transversale. Le CSI/GDT constitue une initiative intersectorielle nationale réunissant les principaux acteurs impliqués dans la gestion des terres et dont les activités ont un impact sur l'environnement et les populations rurales.

Les principales orientations porteront sur :

- La gestion forestière et de la faune à travers des plans de gestion durable des forêts et des aires protégées et un reboisement intensif
- La lutte contre la désertification : ensablement du fleuve Niger et des zones exondées valorisation des eaux de surface, aménagement des zones pastorales
- La mise en œuvre de la Grande Muraille Verte
- L'adoption et la mise en œuvre d'une politique nationale de Gestion intégrée des Ressources en Eau

- *Le développement des énergies renouvelables*

Compte tenu du renchérissement du coût du pétrole et des défis environnementaux auxquels le Mali fait face, les réflexions se multiplient pour enclencher une transition énergétique, basée sur le développement des énergies renouvelables. En particulier, le Mali dispose d'un potentiel exceptionnel pour le développement de l'énergie solaire, notamment en milieu rural.

Le potentiel de production de biocarburants est un atout. En 2008, a été élaborée la Stratégie nationale de développement des biocarburants. Le potentiel du Mali en biocarburants réside principalement dans l'exploitation d'huile de pourghère (ou de jatropha).

Le développement de centrales solaires thermiques et photovoltaïques et petits équipements solaires locaux et du biogaz est une alternative au déboisement intensif.

- *L'assainissement en milieu urbain et rural*

Le Mali a élaboré en 2009 sa politique nationale d'assainissement qui se décline en stratégies sectorielles sur les déchets solides, liquides et spéciaux ainsi que sur les eaux pluviales. La quantité de déchets a augmenté de manière drastique en liaison avec l'accroissement démographique.

La lutte contre la pollution et les nuisances nécessite l'intensification de la réalisation d'ouvrages d'assainissement en milieu urbain et rural, notamment avec le retour des réfugiés.

**Le coût total des actions est évalué à : 60 milliards de FCFA soit 91,5 millions d'euros**  
**Besoin de financement à rechercher : 45 milliards de FCFA soit 68,6 millions d'euros**

## V. LES COUTS ET BESOINS DE FINANCEMENT

Le financement total pour faire face aux priorités du PRED pour la période 2013-2014 s'élève à **2 849 milliards FCFA (4 343,3 millions d'euros)**. Le besoin de financement à couvrir, après prise en compte du financement par le budget interne et des financements extérieurs correspondants aux projets et programmes en cours ou de financements acquis ou partiellement acquis est de **1 286,55 milliards FCFA** soit **1 961,2 millions d'Euros** sur les deux ans. Ce besoin de financement intègre l'écart de financement du Budget d'Etat, pour un montant de **178 milliards de FCFA** sur deux ans : **31,6 milliards de FCFA (48,2 millions d'euros)** en 2013 et **146,8 milliards de FCFA (223,8 millions d'euros)** en 2014.

La répartition des coûts par domaines prioritaires se présente comme suit :

Domaines Prioritaires	COUT en millions de FCFA			Millions d'Euros
	Global	Etat	Besoin de financement à rechercher	
1. Assurer la paix, la sécurité et l'intervention des services de l'Etat sur l'ensemble du territoire, sans lesquelles il n'y aura pas de développement pérenne.	148 500	37 125	111 375	169,8
2. Répondre aux urgences humanitaires et aux conséquences de la crise	50 000	10 000	40 000	61,0
3. Organiser des élections crédibles et transparentes	50 000	25 000	25 000	38,1
4. Approfondir la gouvernance par le processus de décentralisation pour un développement équilibré du territoire et engager la réforme de l'Etat	93 300	23 325	69 975	106,7
5. Garantir le bon fonctionnement de la justice et la lutte anti-corruption	49 600	12 400	37 200	56,7
6. Conforter la réforme des finances publiques	15 000	5 000	10 000	15,2
7. Relancer l'économie par l'appui au secteur privé, le renforcement de l'agriculture, l'investissement en infrastructures et l'emploi des jeunes	150 000	50 000	100 000	152,4
8. Relever le défi de l'éducation	125 000	40 000	85 000	129,6
9. Garantir l'accès à des services sanitaires de qualité pour tous	125 000	40 000	85 000	129,6
10. Soutenir les projets culturels, au cœur du « vivre-ensemble »	15 500	5 500	10 000	15,2
11. Promouvoir la place des femmes dans tous les secteurs	49 800	9 800	40 000	61,0
12. Intégrer le volet environnement dans politiques et stratégies	60 000	15 000	45 000	68,6
S/Total domaines prioritaires	931 700	273 150	658 550	1 002,8
Autres domaines	721 660	271 660	450 000	687,1
Dépenses récurrentes budget d'Etat	1 195 640	1 017 640	<b>178 000</b>	<b>271,3</b>
	-	-		
Total général	2 849 000	1 562 450	<b>1 286 550</b>	<b>1961,2</b>

Concernant la ligne « **autres domaines** » il s'agit de donner l'opportunité aux donateurs de financer d'autres volets qui ne sont pas cités explicitement dans les 12 domaines. On peut citer dans ce cadre, principalement, les domaines suivants:

- croissance démographique, sous-tendu la mise en oeuvre de la politique nationale de population;
- migrations
- mines
- formation professionnelle
- urbanisme et habitat
- suivi-évaluation

## VI. MEDIAS/COMMUNICATION

Le rôle des médias/communication est essentiel à un meilleur suivi du PRED

### Contexte

Instrument d'information, de sensibilisation et de plaidoyer, la stratégie de communication élaborée vise à vulgariser le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté dans le pays. La Communication Pour le Développement (CPD) est la combinaison judicieuse d'approches et de stratégies de communication inclusives et participatives afin d'accroître l'impact des programmes de développement, d'accélérer l'atteinte des objectifs et résultats attendus et de mettre l'accent sur la capacité des familles et des communautés à obtenir des résultats pour leur bien-être. Le secteur de la CPD a connu de grands changements avec l'avènement et le développement de la presse écrite et audio-visuelle publique et privée, l'explosion des organisations de la société civile, l'apparition des agences de communication privées, le développement des nouvelles technologies de la communication, la communication pour le changement social et de comportement.

Pour ce faire, la CPD, enjeu majeur de la démocratie et de la participation citoyenne, est un point de rencontre fondamental des activités des divers secteurs de développement économique, social et culturel du Mali. Ainsi, une synergie naturelle s'instaure ici entre la communication, la culture, les télécommunications et les TIC pour conforter les aspirations à un mieux-être et consolider les identités des populations à travers la mobilisation de leurs capacités de participation créatrice dans les projets de développement.

### Défis

Le défi majeur de la CPD est de permettre aux populations de mieux maîtriser leur environnement en liaison avec l'action gouvernementale. Il s'agit de porter l'information et de faire connaître ce document de référence à l'ensemble des acteurs, nationaux, régionaux et locaux engagés dans la lutte pour la réduction de la pauvreté. Au-delà de l'action d'information, un accent particulier est mis sur la sensibilisation et la formation des autorités politiques et administratives, des services techniques et des médias, mais aussi du monde associatif et de la société civile, des groupements de femmes et de jeunes, enfin du secteur privé et des leaders traditionnels et religieux.

### Stratégies

L'action de communication va reposer sur le système de "tirs groupés" faisant intervenir plusieurs supports médiatiques à la fois : (i) les moyens modernes de communication (radio, télévision, presse écrite) ; (ii) les



moyens non conventionnels (dépliants, affiches, internet, téléphonie mobile) ; (iii) les réunions, les ateliers, les conférences-débat, etc. Ainsi, la télévision et la radio (Etat, communautaire et privé) occuperont une place de choix dans ces campagnes multimédia, eu égard au fait que l'oralité est fortement ancrée dans la société. Les émissions grand public seront surtout produites par et pour les ruraux dans nos zones de production. Au niveau de la télévision, les genres comme les sketches et le théâtre en langues nationales seront les plus utilisés.

Le Plan pour la Relance Durable sera traduit en langues nationales à l'intention des populations alphabétisées qui serviront de relais pour son appropriation par l'ensemble du monde rural. Ces traductions seront enregistrées sur supports audio pour les radios communautaires et associatives.

La presse écrite, les moyens non conventionnels comme les dépliants et les affiches seront mis à profit pour une plus grande mobilisation des services techniques, des décideurs et des élus. En plus de la couverture à temps réel des activités de la Cellule CSLP, des magazines ou des pages spéciales seront publiés.

Des actions de plaidoyer sont également prévues à l'intention des PTF. Une campagne multimédia sera organisée pour informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs et bénéficiaires, dont le point de départ sera une cérémonie de lancement suffisamment couverte par tous les média.

## VII. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

### Le développement des statistiques économiques et sociales

Le Gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre du Schéma Directeur Statistique intérimaire. Celle-ci est devenue pressante pour améliorer les normes statistiques et la production des statistiques courantes, le recensement général de la population, la réalisation des enquêtes agricoles et d'autres enquêtes socio-économiques. Le développement institutionnel statistique s'avère indispensable pour attirer et retenir les cadres compétents. Le Gouvernement veillera également à ce que les statistiques de la balance des paiements et de la situation monétaire consolidée, ainsi que les statistiques sur l'aide extérieure soient publiées de façon plus désagrégée et dans les meilleurs délais pour répondre aux besoins d'analyse économique.

### Le Suivi au plan national

Un Comité de Suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition a été créé par décret n° 2013-243/PM-RM du 11 mars 2013. Le même décret en donne ses attributions, son organisation et ses modalités de fonctionnement.

Ainsi, le Comité de Suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition est chargé d'évaluer périodiquement l'état de mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition. Il veille, à cet égard, à promouvoir le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires dans la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition. Il examine les rapports élaborés par les Commissions de travail au nombre de quatre :

- la Commission « Défense, Sécurité et Paix » ;
- la Commission « Mobilisation, Communication, Action Sociale et Humanitaire » ;
- la Commission « Relance Economique » ;
- la Commission « Suivi du processus électoral ».

Un système de gestion et de suivi des engagements financiers des partenaires au développement sera mis en place sous la coordination conjointe de la Cellule CSLP et du Secrétariat à l'harmonisation de l'aide (SHA). Un rapport de suivi sera ainsi produit régulièrement (tous les 3 ou 6 mois) et diffusé largement.

Fruits de la compilation des informations opérationnelles (Cellule CSLP) et financières (SHA / MAECI à travers la production d'un Cadre de Ressources à Moyen Termes simplifié), ces rapports de mise en œuvre feront l'objet d'une évaluation au sein de Commissions Mixtes semestrielles.

En parallèle, le suivi du PRED sera réalisé à travers les mécanismes de suivi-évaluation du CSCRП qui ont fait leur preuve (Comités d'Orientation et de Pilotage du CSCRП, Commission Mixte Mali/PTF, Groupes thématiques du CSCRП, Secrétariat Technique CSCRП, Comités régionaux, locaux et communaux de suivi etc.).

En termes d'évaluation, une implication forte du BVG permettra un contrôle de la performance et de la qualité des services et organismes publics et en particulier des programmes et projets de développement mis en œuvre au cours de la période.

### **Le Suivi au plan International**

Des propositions pourront être faites au plus haut niveau politique pour une forte implication de la Communauté Internationale au suivi des engagements et à la mise en œuvre des actions prioritaires telles qu'elles ressortent du PRED.

## **VIII. CONCLUSIONS**

L'année 2012 a commencé au Mali avec des tensions sociopolitiques qui ont abouti à une crise sans précédent.

L'une des conséquences néfastes de cette crise institutionnelle et sécuritaire a été la suspension des aides et appuis extérieurs au budget d'Etat. L'activité économique a subi un coup dur avec une récession économique en 2012 (-1,2%). Aussi les risques de compromission des objectifs de court terme du nouveau CSCRП 2012-2017 sont nombreux. D'ores et déjà, les estimations faites par l'INSTAT et l'ODHD indiquent une augmentation d'un point du taux de pauvreté monétaire entre 2011 et 2012 (42,7 % en 2012 contre 41,7% en 2011).

Pour une résolution définitive de cette crise, une contribution technique, logistique, et financière de toute la Communauté internationale y compris l'ONU et les grandes puissances est indispensable.

Les conditions préalables pour une vie adéquate au Mali sont relatives, d'une part au retour de la sécurité et de la stabilité et d'autre part à la reprise de la coopération avec les Partenaires techniques et Financiers.

Le coût global du PRED 2013-2014 est estimé à **2 849 milliards de FCFA (4 343,3 millions d'euros)**. La communauté internationale est fortement sollicitée pour son financement et sa mise en œuvre, à concurrence de **1 286,55 milliards FCFA (1 961,2 millions d'Euros) soit 45%**.

Tous les acteurs sont disposés à contribuer pour une sortie heureuse de la crise et pensent que l'avenir au Mali est certain. Ceci constitue un espoir sérieux de sortie de crise d'une manière durable.

Il est prévu une reprise de l'activité économique en 2013, les estimations donnent un taux de croissance économique de 4,8% en 2013 contre -1,2% en 2012. Les efforts budgétaires internes (dépenses orientées vers les objectifs de la transition et la préservation des acquis sociaux conformément aux objectifs du CSCRП 2012-2017), ainsi qu'un engagement et un appui conséquent de la communauté internationale (financement des actions de libération du Nord et des élections) permettront d'éviter une situation socio-économique dramatique au Mali et de préserver les résultats sociaux fragiles.

Aussi, le Gouvernement s'engage, avec l'appui de la communauté internationale, à mettre en œuvre l'ensemble des actions retenues dans ce document de référence. Plus précisément, il s'engage à :

- multiplier les actions politiques et diplomatiques pour une issue heureuse et rapide de la crise,
- maintenir un climat de paix et de sécurité sur l'ensemble du territoire national,
- organiser au plus vite des élections libres, transparentes et crédibles,
- relancer l'activité économique,
- veiller au maintien des acquis sociaux et cibler les plus démunis,
- lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière,
- améliorer la mobilisation des recettes fiscales pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide.

Pour sortir de la crise et amorcer son développement durable, le Mali a besoin et compte sur l'appui technique et financier de la communauté internationale. Il reste entendu que pour l'atteinte de cet objectif, l'ensemble du peuple malien demeure engagé pour jouer sa partition pleine et entière. De plus, le Gouvernement s'engage résolument à honorer tous ses engagements vis-à-vis de la Communauté internationale pour laquelle le Mali restera à jamais reconnaissant, notamment l'organisation en juillet 2013 d'élections libres, démocratiques et transparentes.

## IX. ANNEXES :

PREVISIONS DE RECETTES PAR BUDGET (LOI DES FINANCES RECTIFICATIVE 2013)(EN MILLIARDS FCFA)

LIBELLES	RECETTES 2013		ECART	
	INITIALES	RECTIFIEES	MONTANT	%
<b><u>BUDGET GENERAL</u></b>	<b><u>997,289</u></b>	<b><u>1 423,245</u></b>	<b><u>425,956</u></b>	<b><u>42,71</u></b>
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21,799	51,899	30,100	138,08
CESSIONS SOLS, SOUS-SOLS	3,550	3,550	0,000	0,00
CESSIONS DE MEUBLES	0,350	0,350	0,000	0,00
REMBOURSEMENTS DE PRETS ET AVANCES	1,850	5,577	3,727	201,46
RECETTES FISCALES	909,264	906,733	-2,531	-0,28
RECETTES NON FISCALES (SANS LES RECETTES EN CAPITAL)	49,036	54,488	5,452	11,12
RECETTES EXCEPTIONNELLES (RESSOURCES PPTTE ET RECONVERSION DETTE)	11,440	25,609	14,169	123,85
BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT (FINANCEMENT EXTERIEUR)	0,000	173,188	173,188	100,00
APPUI BUDGETAIRES SECTORIELS (DONS)	0,000	4,603	4,603	100,00
APPUI BUDGETAIRES GENERAUX (DONS ET PRETS)	0,000	170,658	170,658	100,00
EMPRUNTS INTERIEURS AUPRES DES INSTITUTIONS FINANCIERES	0,000	17,100	17,100	100,00
FONDS DE CONCOURS AUX FORCES ARMEES	0,000	7,915	7,915	100,00
FONDS DE CONCOURS DES MINIERES A L'AIDE HUMANITAIRE	0,000	1,575	1,575	100,00
<b><u>BUDGETS ANNEXES, COMPTES ET FONDS SPECIAUX</u></b>	<b><u>9,791</u></b>	<b><u>9,791</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,00</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 007,080</b>	<b>1 433,036</b>	<b>425,956</b>	<b>42,30</b>

VENTILATION DES DEPENSES 2013 (LOI DES FINANCES RECTIFICATIVE) PAR NATURE  
(EN MILLIARDS DE FCFA)

CODES ECONOMIQUES	LOI DE FINANCES 2013		ECART	
	Initiale	Rectifiée	Montant	%
Personnel	236,156	236,156	0,000	0,00
Personnel (Fonctionnaires des Collectivités)	75,685	75,685	0,000	0,00
Matériel et Fonctionnement	89,057	91,205	2,148	2,41
Déplacement – Mission	33,308	33,377	0,069	0,21
Communication - Energie	29,871	29,871	0,000	0,00
Autres dépenses	116,662	151,662	35,000	30,00
Bourses	17,972	17,972	0,000	0,00
Equipement -Investissement	75,668	109,508	33,840	44,72
Transferts et Subventions	178,667	216,567	37,900	21,21
Dettes	101,540	179,181	77,641	76,46
Budgets Annexes, Compt. et Fonds Spéciaux	9,791	9,791	0,000	0,00
BSI (financement intérieur)	92,880	135,830	42,950	46,24
BSI (financement extérieur)	0,000	173,188	173,188	0,00
Appui Budgétaire Sectoriel	0,000	4,603	4,603	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 057,257</b>	<b>1 464,596</b>	<b>407,339</b>	<b>38,53</b>

**TABLEAU DES RATIOS GLOBAUX PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DU BUDGET (%)**

DESIGNATION	BUDGET INITIAL 2013 (1)	BUDGET RECTIFIE 2013 (2)	ECART (2) - (1)
POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE	9,90	8,29	-1,61
DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	2,56	1,84	-0,72
DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE	14,11	11,41	-2,70
EDUCATION DE BASE	15,65	11,28	-4,37
ENSEIGN. SECOND. SUP. RECHERCHE SCIENTIFIQUE	8,54	6,34	-2,20
CULTURE - JEUNESSE ET SPORT	1,32	0,97	-0,35
SANTE	7,50	5,78	-1,72
SECTEURS SOCIAUX	3,91	2,95	-0,96
EMPLOI	0,73	0,53	-0,20
AGRICULTURE	7,52	9,11	1,59
MINE-HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE	4,13	7,70	3,57
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	2,34	8,56	6,22
TRANSPORTS	1,21	1,20	-0,01
COMMUNICATION	0,97	1,38	0,41
DETTE INTERIEURE	3,49	2,62	-0,87
DETTE EXTERIEURE	4,02	5,79	1,77
INTERET DETTE EXTERIEURE	1,30	1,47	0,17
DOTATIONS NON REPARTIES	10,80	12,78	1,98
<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>0,00</b>

**Estimation des pertes engendrées par la crise, des entreprises maliennes**

Secteur	Nombre entreprises	Montant en millions de FCFA
Hôtellerie/Tourisme	5	430,3
Commerce Générale	9	970,6
Banques	7	17.768,6
Télécommunications	3	6.051,8
Bureaux d'Etude, Ecoles et Assistance	3	94,4
Industries	1	653,8
Fruits et Légumes	3	110,7
BTP	5	6.254
Transport	1	711,3
Boulangerie	40	950
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>33.995,5</b>

**Coût global du plan de relance du secteur privé:**

	Montants en FCFA	Montant en euro	%
Infrastructures	26.000.000.000	39.636.700	52
Equipements	16.000.000.000	24.391.800	32
Fonds de roulement	8.000.000.000	12.196.000	16
Renforcement des capacités	Pm	Pm	Pm
<b>TOTAL</b>	<b>50.000.000.000</b>	<b>76.224.500</b>	<b>100</b>

QUELQUES PROJET DE RELANCE ECONOMIQUE DANS LES DOMAINES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (Les montants sont en millions de FCFA)

Composantes et activités	Description projets/actions	Coûts	2014	2015	2016	2017	2018
<b>R1 : Les capacités de production sont diversifiées et accrues</b>							
<b>Composante R1C1 : Structuration et mise à niveau de l'industrie et services connexes</b>							
R1C1A1 : Appui à la mise à niveau et à l'amélioration de la compétitivité des industries et services connexes	Programme de Restructuration et Mise à Niveau des Entreprises Industrielles (PRMN)	11 149	3 742	3 744	3 663		
	Construction et Equipement du Laboratoire National de Métrologie						
<b>Composante R1C2 : Promotion et développement des filières agricoles, des exploitations agricoles et des infrastructures d'approvisionnement en eau pour la production</b>							
R1C2A1 : Promotion et développement des filières agricoles, des exploitations agricoles et des infrastructures d'approvisionnement en eau pour la production	Projet d'Opérationnalisation de la Stratégie de Développement du Secteur Agro-alimentaire	15 352	2 474	1 250	1 252	1 312	
<b>R2 : Le commerce intra-régional est développé et l'accès aux marchés internationaux est facilité</b>							
<b>Composante R2C3 : Appui à la promotion des exportations</b>							
R2C3A2 : Amélioration de l'accès à l'information liée à l'exportation sur produits, marchés, partenaires	Projet d'Appui au Cadre Intégré du Commerce	11 509	1 750	1 750	1 750	1 750	
<b>R4 : Les ajustements indispensables sont réalisés et les autres besoins liés au commerce sont pris en compte</b>							
<b>Composante R4C4 : Appui à la réforme des Administrations publiques</b>							
R4C4A1 : Appui à la mise en place/mise en conformité du cadre réglementaire et législatif ainsi qu'à la mise en œuvre des mécanismes de contrôle de l'application de l'accord	Appui à la mise en place des Reformes Etat/ Secteur Privé	2 250	450	450	450	450	450
<b>R6 : Les activités des commerçants détaillants sont encadrées et formalisées</b>							
<b>Composante R6 C1: Appui aux Centres de Gestion Agrée, Communication et Sensibilisation des commerçants détaillants, Mise en place d'équipements marchands</b>							
R6C1A1 : Encadrer et formaliser les activités de vingt cinq mille (25 000) commerçants détaillants sur l'ensemble du territoire national.	Appui aux Commerçants Détaillants – Phase III. (PACD)	4 895	1 095	1 360	1 075	815	

**QUELQUES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS POUR LE DEVELOPPEMENT DES REGIONS**

**NORD<sup>5</sup>**

N° ordre	Intitulé des actions prioritaires retenues par sous - programme	Coût estimatif (en Millions F CFA)	Source de Financement		Observations
			Etat	Partenaires	
1	Etude de Faisabilité du Projet d'Aménagement et de Mise en Valeur du Système Faquibine	12 936	2 199	10 737	
2	Développement des Petits Aménagements Hydro - Agricoles de Proximité dans les Régions Nord du Mali	3 000	510	2 490	pour le sous programme1 Sécurité Alimentaire l'Etat va participer pour 17% du coût estimatif des projets
3	Programme Pilote de Promotion de la Culture du Palmier Dattier dans la Région de Kidal	15 985	2 717	13 268	
<b>Total SP 1 : Sécurité Alimentaire et Développement Rural</b>		<b>31 921</b>	<b>5 427</b>	<b>26 494</b>	
4	Bitumage Route Bourem (Taoussa) -Tombouctou	137 600	34 400	103 200	pour le "Diakite yoro" <diakite2004_abda@yahoo.fr> sous programme3
5	Construction Route en Terre Kidal - Ménaka (350 km)	28 000	7 000	21 000	Développement des Infrastructures de Base, Eau et Energie l'Etat va participer pour 25% du coût estimatif des projets
6	Bitumage de la Route Bourem - Anéfis - Kidal (260 km)	41 600	10 400	31 200	
7	Construction de l'Aéroport de Kidal	20 000	5 000	15 000	
<b>Total SP 2 : Développement des Infrastructures de Base, Eaux et Energies</b>		<b>227 200</b>	<b>56 800</b>	<b>170 400</b>	
8	Construction des Villages Artisanaux dans les Régions Nord du Mali	2 489	498	1 991	l'Etat va participer pour 20% du coût estimatif des projets
<b>Total SP 3 : Développement des Secteurs Industrie - Commerce - Artisanat - Tourisme</b>		<b>2 489</b>	<b>498</b>	<b>1 991</b>	
<b>Ensemble Sous - Programmes</b>		<b>261 610</b>	<b>62 724</b>	<b>198 886</b>	<b>taux moyen =23,98</b>

<sup>5</sup> Il ne s'agit ici que de quelques exemples de projets structurants couvrant notamment le Nord du pays